



Observatoire de l'Action Gouvernementale (O.A.G.) asbl

*Siège social : Bujumbura -Burundi * B.P.:3113 Bujumbura_Tél.:22 21 88 20*

*E-mail:oag@cbinet.net * Site Web:www.oag.bi*

**Le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 : Transparence
et cohérence avec les documents stratégiques de
développement humain durable**

Bujumbura, juillet 2014

Remerciements

Aux termes de la présente analyse, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale tient à remercier le consultant, Monsieur Boaz NIMPE pour son apport très précieux dans l'élaboration de l'analyse portant sur « le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 : Transparence et cohérence avec les documents de planification stratégique de développement humain durable».

Ses remerciements vont également à l'endroit des membres du comité de lecture dont les noms suivent :

Monsieur Diomède RUTUMWAKO, Lecteur Indépendant ;

Monsieur Claude NSABIMANA, Lecteur Indépendant ;

Monsieur Léonce SINZINKAYO, Lecteur Indépendant ;

Monsieur Melchior NDAYIMIRIJE, Secrétaire Exécutif de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale.

Ses remerciements vont enfin à l'endroit de l'ONG « 11 11 11 » pour son appui financier qui a permis de réaliser ce travail.

Table des matières

Matière.....	Page
Remerciements.....	3
Table des matières.....	5
Liste des tableaux.....	9
Liste des figures et graphique.....	11
Liste des encadrés.....	11
Liste des acronymes et abréviations.....	13
Résumé exécutif.....	15
0. Introduction.....	23
0.1 Contexte et justification de l'étude.....	23
0.2 Objectifs de l'étude.....	25
0.3. Résultat attendu.....	25
0.4. Méthodologie adoptée.....	26
0.5. La structure du travail.....	27
Chapitre 1. Analyse de la structure du budget pour l'exercice 2014.....	28
1.1. Contexte macroéconomique et hypothèses de projection.....	28
1.2. Réalisme des hypothèses de projection pour 2014.....	30
1.3. Dimension sous régionale de la programmation budgétaire.....	31
1.4. Analyse de la structure du budget général de l'Etat pour l'exercice 2014.....	33
1.4.1. Analyse structurelle du déficit du budget 2014.....	39
1.4.1.1. Financement du déficit 2014.....	40
1.4.1.2. Sources du déficit du Budget 2014.....	40
1.4.2. Financement extérieur du déficit.....	43
1.4.3. Financement intérieur du déficit.....	45

1.4.4.	Impact des déficits budgétaires sur l'endettement public.....	49
1.5.	Analyse du coût de l'intégration régionale dans le budget 2014.....	49
	Chapitre 2. Analyse comparative entre le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 et les documents de planification stratégique de développement humain durable du Burundi.....	55
2.0.	Introduction.....	55
2.1.	Cohérence du Budget 2014 avec le contenu du CSLP II	56
2.2.	Cohérence du Budget 2014 avec la vision Burundi 2025.....	59
2.3.	Cohérence avec les documents de stratégies sectorielles.....	59
2.3.1.	Contribution du budget 2014 à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.....	59
2.3.2.	Question pendante : Faiblesse du taux de croissance économique pour permettre la réduction de la pauvreté	60
	Chapitre 3. Degré de transparence du processus budgétaire.....	62
3.1.	Etat des lieux.....	62
3.2.	Degré de transparence dans le processus budgétaire...	63
	Chapitre 4. Analyse du niveau de mobilisation de ressources au cours de l'exercice 2013 en vue d'apprécier les chances de mobilisation des ressources prévues pour l'année 2014.....	65

4.1.	Niveau de mobilisation des ressources domestiques au cours de l'exercice 2013.....	65
4.2.	Problématique de mobilisation des appuis budgétaires..	67
4.3.	Impact du risque de taux de change sur le budget 2013	69
4.4.	Perspectives de mobilisation des ressources en 2014...	70

Chapitre 5. Niveau d'intégration de la dimension « genre » dans le Budget Général de l'Etat, exercice 2014..... 72

5.0.	Introduction.....	72
5.1.	Réponses internationales aux questions du «genre».....	72
5.2.	Réponses du Burundi aux questions du « genre ».....	73
5.3.	Examen des programmes ayant trait aux aspects genre dans le budget 2014.....	74
5.4.	Rappel des principaux défis majeurs identifiés dans la politique nationale genre au Burundi.....	79
5.5.	Prise en compte du contenu de la politique nationale genre dans le budget 2014.....	80

Chapitre 6. Commentaires sur le niveau de prise en compte par le Gouvernement des recommandations émises dans les rapports similaires précédents publiés par l'OAG..... 88

6.1.	Contenu des recommandations identifiées.....	88
6.2.	Les recommandations partiellement pris en compte par le Gouvernement concernent notamment.....	89
6.3.	Les recommandations qui n'ont pas encore été pris en compte.....	92

Conclusion générale et recommandations..... 93

Bibliographie..... 96

Annexe 1 : synthèse des recommandations.....	97
Annexe 2 : Les recettes du Budget Général de l'Etat du Burundi, l'exercice 2014.....	115
Annexe 3 : Les Dépenses du Budget Général de la République du Burundi pour 2014.....	116

Liste des tableaux

Tableau	Titre du tableau	Page
Tableau 1	: Profil de croissance économique.....	30
Tableau 2	: Panorama du secteur des finances publiques dans les pays de l'EAC, 2012.....	32
Tableau 3	: Budget de l'Etat pour l'année 2014.....	33
Tableau 4	: Comparaison des ressources du Gudget Général de l'Etat pour l'exercice 2014 par rapport aux ressources du budget révisé de l'exercice 2013.....	35
Tableau 5	: Comparaison des dépenses du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2014 par rapport aux dépenses du budget révisé de l'exercice 2013.....	37
Tableau 6	: Financement du Déficit.....	40
Tableau 7	: Prévision des tirages sur les prêts de développement	44
Tableau 8	: Evolution de la structure de la dette publique.....	48
Tableau 9	: Service de la dette publique prévu pour l'année 2014	49
Tableau 10	: Contribution aux organisations internationale et régionale.....	50
Tableau 11	: Indicateurs macroéconomiques en 2012.....	52
Tableau 12	: Exécution du Budget 2013 suivant les axes du CSLP II.....	66
Tableau 13	: Comparaison des prévisions et réalisations des appuis budgétaires en 2013.....	68
Tableau 14	: Evolution des taux de change des principales devises par rapport au Fbu en 2013.....	70
Tableau 15	: Calendrier des appuis Budgétaire pour le Budget 2014.....	71
Tableau 16	: Les dotations spécifiques au genre dans le budget 2014.....	77

Liste des figure et graphique

Figure 1	: Cohérence du Budget 2014 avec le contenu du CSLP II.....	57
Graphique 1	: Composition par devises de la dette publique totale et de la dette Extérieure.....	69

Liste des encadrés

Encadré 1	: Points d'attaque et d'alerte résultant de l'analyse du budget 2014.....	29
Encadré 2	: Défis majeurs identifiés dans la politique nationale genre au Burundi.....	54
Encadré 3	: Recommandations sur l'analyse comparative entre le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 et les documents de planification stratégique de développement humain durable du Burundi.....	61
Encadré 4	: Recommandations sur le degré de transparence du processus budgétaire.....	64
Encadré 5	: Recommandations pour une mobilisation accrue des ressources du Budget Général de l'Etat, exercice 2014	71
Encadré 6	: Défis majeurs identifiés dans la politique nationale « genre » au Burundi.....	79
Encadré 7	: Recommandations sur le niveau d'intégration de la dimension « genre » dans le Budget Général de l'Etat, exercice 2014.....	87

Liste des acronymes et abréviations

AMISOM	: African Union Mission In Somalia
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BIF	: Burundi International Franc
BM	: Banque Mondiale
BRB	: Banque de la République du Burundi
BT	: Bon du Trésor
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CER	: Communauté Economiques Régionales
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CPIA	: Country Policy Institutional Analysis
CSLP-II	: Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté 2ème Génération
DOB	: Document d'Orientation Budgétaire
DTS	: Droits de Tirages spéciaux
EAC	: East African Community
EGL	: Energie des Grands Lacs
FAD	: Fond Africain de Développement
FBU	: Franc Burundaise
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FRN	: Fonds Routier National
IADM	: Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IDA	: International Development Association
IMF	: Institutions de Micro-Finances
IPPTE	: Initiative des Pays Pauvres Très Endettés

ISTEEBU	: Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
OAG	: Observatoire de l'Action Gouvernementale
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONUFEMMES	: Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OT	: Obligations du Trésor
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme d'Investissements Publics
PNG	: Politique Nationale Genre
PNSR	: Programme National de Santé de Reproduction
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
RGGBP	: Règlement Général sur la Gestion des Budgets Publics
SSN	: Système Statistique National
UC	: Unité de Compte
USD	: Dollars américain
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis

Résumé exécutif

Depuis 2007, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG) publie annuellement une analyse portant sur le Budget Général de l'Etat de l'année en cours. L'objectif de ce travail est de contribuer à asseoir une politique budgétaire fondée sur les objectifs de développement socio-économique du pays.

L'analyse du budget 2014 tient compte du contexte économique international pour mieux comprendre l'impact des événements internationaux sur la préparation et l'exécution du budget.

Sur le plan méthodologique, on a d'abord procédé à la collecte des données dans les services techniques et la revue documentaire des documents clés relatifs au budget général de l'Etat pour l'année 2014.

Les principaux constats issus de l'analyse du budget 2014 sont les suivants :

Au niveau de l'analyse de la structure du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2014

✓ Contexte macroéconomique

Le budget 2014 a été élaboré dans un contexte international caractérisé par une faible reprise de la croissance économique mondiale dans les économies avancées.

La situation économique internationale affecte la préparation et la mise en œuvre du budget sur le plan interne pour un pays fragile comme le Burundi dont l'essentiel des financements viennent des donateurs extérieurs sous forme de dons. Le budget 2014 tient compte de cette problématique de mobilisation des ressources extérieures qui se traduit par la transformation des appuis budgétaires directs par des appuis ciblés ou dons de projets.

Conscient de ce problème, le Gouvernement du Burundi a décidé de continuer à appliquer une politique budgétaire prudente et d'austérité tout en veillant à aligner le budget 2014 aux objectifs du CSLP-II.

✓ Les hypothèses de projection pour 2014

Les hypothèses utilisées pour l'élaboration du budget 2014 tiennent comptes des indicateurs macroéconomiques ci-après:

- Croissance du PIB de 5.4% contre 4.8% en 2013 ;
- Taux d'inflation de 8% contre 9% en 2013 ;
- Pression fiscale de 13.8% contre 13.7% en 2013 ;
- Les réserves officielles de change devraient se stabiliser aux environs de 4 mois d'importation.

Le taux de croissance du PIB de 5.4% est justifié par le potentiel d'investissements prévus dans le sous-secteur électricité, eau et gaz ainsi que l'industrie textile.

✓ La structure du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2014

Les prévisions des ressources pour l'exercice 2014 s'élèvent à **1.341.031.791.475 FBU**, y compris les dons en capital de 581 044 928 983 FBU et les dons courants à hauteur de 100.751.240.000 FBU.

En réalité, les ressources internes s'élèvent à 659.235.622.482, ce qui montre que les dons constituent **50,8%** des recettes.

Les dépenses prévues pour l'année 2014 s'élèvent à **1.411.410.301.996 FBU**. Elles sont dominées par les dépenses courantes en priorité les salaires (**47% du total des dépenses courantes et 22,8% des dépenses totales**), ce qui dégage un déficit global hors dons de **759.722.717.663 FBU** et un déficit global y compris les dons de **70.378.510.491 de FBU**, donc le gap budgétaire qu'il faut financer.

Le solde primaire qui est la différence entre les recettes et les dépenses moins les charges d'intérêts sur la dette s'élève à -29 461 911 278 de BIF, ce qui est une mauvaise performance car cela signifie qu'il faut absolument emprunter aussi bien pour équilibrer le budget et pour faire face à la charge de la dette existante avec comme conséquence d'amplifier le niveau de la dette.

Au niveau de l'analyse comparative entre le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 et les documents de planification stratégique de développement humain durable du Burundi

✓ **Cohérence du Budget 2014 avec le contenu du CSLP II**

L'analyse du Budget 2014 montre une cohérence avec le CSLPII car investir dans l'infrastructure est la priorité qui ressort de l'analyse de l'axe 2 du CSLP II dans le budget 2014. L'analyse du Budget 2014 montre que cet effort budgétaire est réel mais pas suffisant compte tenu de l'ampleur des défis auxquels le Burundi reste confronté pour la mobilisation des ressources domestiques pour le financement de son développement.

✓ **Cohérence du Budget 2014 avec la vision Burundi 2025**

L'intégration régionale figure parmi les piliers de la vision 2025 et a une part importante dans le budget 2014. Elle peut être identifiée à travers les projets de développement qui ont un caractère régional ou multinational.

Il s'agit en l'occurrence des projets routiers qui sont conçu dans l'optique de faciliter les échanges commerciaux avec les pays de la sous-région pour répondre à la problématique d'enclavement du Burundi.

Il s'agit également des projets énergétiques à caractère régional prévus au titre de l'axe 2 qui non seulement vont créer une dynamique dans les secteurs de transformation de l'économie mais également contribueront à accélérer la croissance par ses effets d'entraînement dans tous les secteurs de production et des services.

Au niveau du degré de transparence du processus budgétaire

En ce qui concerne la transparence dans le processus budgétaire, il y a des principes généralement reconnus et inspirés par le FMI.

Le Burundi en applique quelques uns seulement. Ainsi, le budget est élaboré dans un cadre pluriannuel, le calendrier des consultations des ministères sectoriels avec le Ministère des finances qui est indiqué dans la lettre circulaire du Ministre des Finances est communiqué à l'avance et le budget est publié sur le site web du Ministère des Finances, de la Planification et du Développement Economique.

Néanmoins, beaucoup de choses restent à faire et la transparence sera effective quand le budget sera soumis à une consultation élargie et que le public aura accès à des informations détaillées nécessaires pour participer au processus budgétaire pour exiger plus tard au Gouvernement de rendre des comptes.

Analyse du niveau de mobilisation de ressources au cours de l'exercice 2013 en vue d'apprécier les chances de mobilisation des ressources prévues pour l'année 2014

✓ Niveau de mobilisation des ressources domestiques au cours de l'exercice 2013

L'analyse des données sur l'exécution du budget 2013 montre que sur un montant de **548.021.151.054 FBU** de recettes propres prévues, les services de l'OBR ont pu recouvrer un montant de **563.398.742.572 FBU**, soit un taux de réalisation de **102,8%**. Les recettes fiscales collectées se chiffrent à un montant de **523.913.082.170 FBU** sur une prévision de **498.446.202.344 FBU**, soit un taux de réalisation de **105,0%**.

En ce qui concerne l'exécution des dépenses au niveau global, le taux d'exécution du Budget de l'Etat pour l'exercice 2013 est de **98,3%**. Il y a lieu de faire observer que ces chiffres concernent l'exécution du Budget sur les

ressources nationales et ne tiennent pas compte de l'ensemble des ressources mobilisées sur financement extérieur.

✓ **Problématique de mobilisation des appuis budgétaires**

Le Budget Général de l'Etat du Burundi est en grande partie financé par l'assistance extérieure dont la prévisibilité reste problématique surtout celui des appuis budgétaires. Ce qui suppose que le budget tel que prévu pourrait être financé de manière irrégulière au point de créer des tensions de trésorerie obligeant par moment le Gouvernement du Burundi à recourir à des emprunts de court terme sur le marché financier et même à réviser le budget à la baisse.

Le Budget de l'Etat 2014 tout comme celui de 2013 est en grande partie financé par l'aide extérieure à plus de 50%. En vue d'illustrer l'importance des appuis budgétaires dans la loi des finances 2014, il est important de souligner que sur un montant total de 1.341.031.791.475 BIF, les dons s'élèvent 681.796.168.983 BIF dont 100.752.240.000 BIF d'appuis budgétaires.

✓ **Impact du risque de taux de change sur le budget 2013**

Le risque du taux de change est l'augmentation potentielle du service de la dette liée aux variations du taux de change par rapport au montant budgétisé. Pour un portefeuille comme celui du Burundi où la majeure partie de la dette (la dette extérieure) est libellé en devises, les variations de taux de change de ces devises vis-à-vis de la monnaie locale affecteront aussi bien le paiement des intérêts que le remboursement du principal de la dette libellé en devises.

✓ **Perspectives de mobilisation des ressources en 2014**

Les perspectives de mobilisations du budget 2014 ne posent pas de difficultés sur le plan interne. Des mesures fiscales ont été prises dans le

budget pour optimiser le rendement fiscal aussi bien sur la fiscalité intérieure que celle de porte.

Ce qui est problématique, c'est l'ampleur des exonérations fiscales et douanières qui sont accordées sans qu'un réel suivi ne soit fait sur la destination des biens exonérés ou des ouvrages construits ayant bénéficié des avantages fiscaux lors de la mise en consommation des matières premières.

Aussi, des leçons tirées de l'exécution du budget 2013, on retiendra le retard dans la mobilisation des appuis budgétaires dont les décaissements sont concentrés à la fin de l'exercice budgétaire.

Niveau d'intégration de la dimension « genre » dans le Budget Général de l'Etat, exercice 2014

Le Budget 2014 comporte plusieurs projets et programmes qui ont un impact direct ou indirect sur le genre.

L'analyse sur la transparence du budget 2014 et de sa sensibilité par rapport au genre est basée sur le contenu de la politique nationale genre du Burundi qui a identifié un certain nombre de défis à relever à travers un plan d'actions contenant des objectifs spécifiques et des orientations stratégiques qui fixent les actions à mener pendant toute la période 2012-2025.

L'analyse prendra comme repère les orientations politiques qui sont prévues et pilotées au sein de ces structures et identifiées dans les services sectoriels dans la programmation budgétaire et plus spécialement dans le budget 2014 qui totalisent un montant de 29,9 milliards de BIF.

Commentaires sur le niveau de prise en compte par le Gouvernement des recommandations émises dans les rapports similaires précédents publiés par l'OAG

En parcourant les recommandations émises à l'endroit du Gouvernement dans les rapports similaires précédents publiés par l'OAG, nous constatons que 53% des recommandations ont été déjà prises en compte, 28% sont en cours d'application ou partiellement prises en compte tandis que 19% seulement n'ont pas été prises en compte.

0. Introduction

0.1. Contexte et justification de l'étude

Depuis, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG) publie annuellement une analyse portant sur le Budget Général de l'Etat de l'année en cours. L'objectif de ce travail est de contribuer à asseoir une politique budgétaire fondée sur les objectifs réalistes de développement socio-économique du pays.

Ces analyses mettent généralement en exergue des aspects suivants :

- la structure du Budget de l'Etat pour l'exercice en cours ;
- une analyse comparative entre les allocations budgétaires de l'année en cours et les engagements pris par le Gouvernement ;
- une analyse comparative entre les allocations budgétaires de l'année et les normes internationales en matière de santé, de l'éducation, de l'agriculture etc. ;
- une analyse de la taille du budget du Burundi par rapport aux performances économiques ;
- une définition des normes qui serviraient de guide ou de référence dans le processus de budgétisation des années à venir.

Au cours de l'année 2013, l'OAG a focalisé son analyse sur l'adéquation du Budget Général de l'Etat et l'alignement aux priorités du CSLP II et au secteur de l'énergie.

Au terme de l'analyse, il a été constaté que la Loi de Finances de 2013 a envisagé certaines nouvelles mesures d'investissements qui tiennent compte en grandes lignes des orientations du CSLP II et du secteur prioritaire de l'énergie. Cependant, étant donné le faible niveau de mobilisation de ressources au cours des dernières années, il s'avère indispensable que le Gouvernement adopte des stratégies pour accroître le rendement des services fiscaux en vue d'améliorer les ressources internes

tout en veillant à ne pas accroître démesurément le poids de la fiscalité sur les contribuables.

Par ailleurs, les analyses antérieures similaires révèlent que les ressources généralement affectées dans les services économiques restent insuffisantes pour enclencher une croissance économique soutenue. C'est dans ce cadre qu'il a toujours été recommandé au Gouvernement d'assurer un équilibre dans l'octroi des crédits budgétaires afin de favoriser une croissance équilibrée et de respecter ainsi les engagements pris en termes de programmes de développement économique.

Malheureusement, les budgets de l'Etat restent caractérisés par des déséquilibres entre les secteurs au lieu de chercher progressivement à les endiguer. Les secteurs productifs ne sont pas suffisamment appuyés, ce qui ne permet pas de stimuler la croissance économique.

De plus, les analyses antérieures montrent que le Gouvernement ne respecte pas les principes de redevabilité et de transparence dans la gestion des finances publiques.

Afin d'amener le Gouvernement à améliorer le système de budgétisation tout en tenant compte des engagements pris dans le cadre du développement économique et de bonnes pratiques de transparence dans la gestion des finances publiques, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale voudrait initier une analyse du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2014 et sa cohérence avec les documents de planification stratégique de développement humain durable au Burundi. Cette analyse fera ressortir le niveau de transparence dans le processus budgétaire et le degré de sensibilité du Budget aux questions de genre.

0.2. Objectifs de l'étude

Objectif global

Contribuer à asseoir une politique budgétaire fondée sur les objectifs de développement humain durable du pays.

Objectifs spécifiques

- Faire une analyse de la structure au Budget de l'Etat pour l'exercice 2014 ;
- Faire une analyse comparative entre le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 et les documents de planification stratégique de développement humain durable du Burundi ;
- Faire une analyse du degré de transparence du processus budgétaire ;
- Vérifier le niveau d'intégration de la dimension genre dans le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 ;
- Analyser le niveau de mobilisation des ressources au cours de l'exercice 2013 (recettes internes, recettes externes) en vue d'apprécier les chances de mobilisation des recettes du budget prévue pour l'année 2014 ;
- Faire un commentaire sur le niveau de prise en compte par le Gouvernement des recommandations émises dans les rapports similaires précédents publiés par l'OAG ;
- Proposer des améliorations qui pourraient être intégrées dans l'élaboration des budgets de l'Etat pour les années à venir.

0.3. Résultat attendu

Un document d'analyse comprenant :

- Une analyse de la structure du Budget de l'Etat pour l'exercice 2014 ;

- Une analyse comparative entre le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 et les documents de planification stratégique de développement humain durable du Burundi ;
- Une analyse du degré de transparence du processus budgétaire ;
- Une analyse du niveau de mobilisation des ressources au cours de l'exercice 2013 (recettes internes, recettes externes) en vue d'apprécier les chances de mobilisation du budget prévu pour l'année 2014 ;
- Une analyse portant sur le niveau d'intégration de la dimension genre dans le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 ;
- Un commentaire sur le niveau de prise en compte par le Gouvernement des recommandations émises dans les rapports similaires précédents publiés par l'OAG ;
- Des propositions concrètes pour l'amélioration du système d'élaboration des budgets de l'Etat pour les années à venir.

0.4. Méthodologie adoptée

Avant de commencer l'analyse proprement dite, il a été procédé à la collecte des données dans les services techniques et la revue documentaire des documents clés dans le domaine notamment le **Document d'Orientation Budgétaire** (DOB) 2014-2016 tenant lieu de lettre de cadrage et qui a guidé les activités de préparation du budget de l'Etat pour l'année 2014.

D'autres documents consultés concernent le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP-II), les analyses critiques des lois de finances antérieures, l'exposée des motifs du projet de loi de finances 2014 présenté au Parlement, la loi des finances 2014 promulguée au 31/12/2013 et le rapport d'exécution budgétaire au 31 décembre 2013.

Des entretiens avec les techniciens de différents ministères en particulier celui des Finances et de la Planification du Développement Economique ont été réalisés en vue de compléter la documentation et de comprendre le contexte dans lequel le budget 2014 a été préparé.

L'analyse du budget 2014 tient compte du contexte économique international pour mieux comprendre l'impact des événements internationaux sur l'exécution du budget.

0.5. La structure du travail

La présente analyse du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2014 va s'articuler autour de 6 chapitres à savoir :

- Analyse de la structure du Budget de l'Etat pour l'exercice 2014 ;
- Analyse comparative entre le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 et les documents de planification stratégique de développement humain durable du Burundi ;
- Analyse du degré de transparence du processus budgétaire ;
- Analyse du niveau de mobilisation des ressources au cours de l'exercice 2013 (recettes internes, recettes externes) en vue d'apprécier les chances de mobilisation du budget prévu pour l'année 2014 ;
- Analyse portant sur le niveau d'intégration de la dimension genre dans le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 ;
- Commentaire sur le niveau de prise en compte par le Gouvernement des recommandations émises dans les rapports similaires précédents publiés par l'OAG

L'analyse va aboutir à des propositions concrètes pour l'amélioration du système d'élaboration des budgets de l'Etat pour les années à venir.

Chapitre 1. Analyse de la structure du budget pour l'exercice 2014

1.1. Contexte macroéconomique et hypothèses de projection

Selon l'exposé des motifs du projet de loi de finances 2014 que le Gouvernement a présenté au Parlement, le budget 2014 a été élaboré dans un contexte international caractérisé par une faible reprise de la croissance économique mondiale dans les économies avancées.

La situation économique internationale affecte la préparation et la mise en œuvre du budget sur le plan interne pour un pays fragile comme le Burundi dont l'essentiel des financements viennent des donateurs extérieurs sous forme de dons. Il est pertinent de considérer cette dimension internationale dans le cadre de l'élaboration du budget. Le budget 2014 tient compte de cette problématique de mobilisation des ressources extérieures qui se traduit par la transformation des appuis budgétaires directs par des appuis ciblés ou dons de projets.

Conscient de ce problème, le Gouvernement du Burundi a décidé de continuer à appliquer une politique budgétaire prudente et d'austérité tout en veillant à aligner le budget 2014 aux objectifs du CSLP-II.

Malgré cela notre analyse relève des points d'attaque et d'alerte mis en exergue dans l'encadré 1.

Encadré 1 : Points d'attaque et d'alerte résultant de l'analyse du budget 2014

1. La question du déficit budgétaire mérite une attention particulière pour l'analyser dans ses différentes dimensions et ses conséquences sur la désarticulation de l'économie et de l'instabilité du cadre macroéconomique
2. L'endettement intérieur de l'Etat va à une allure exponentielle et risque à terme de déstabiliser le secteur réel de l'économie
3. Le coût de l'intégration régionale dans le budget 2014 et en particulier au sein de l'EAC est excessif et hors normes par rapport aux capacités contributives du Burundi
4. Le train de vie de l'Etat est au-delà du potentiel de mobilisation des recettes domestiques
5. L'évaluation des politiques est une condition nécessaire et suffisante pour aligner les orientations budgétaires par rapport aux possibilités des financements disponibles
6. Les frais de mission à l'étranger sont excessifs
7. La mobilisation des ressources domestiques demeure problématique
8. Repenser la taille de la diplomatie pour faire des économies sur le Budget

Au-delà de tous ces points d'attaque, il subsiste à travers l'analyse du budget 2014, des questions pendantes qui constituent de véritables sujets de préoccupations que tout lecteur du budget doit garder à l'esprit pour avoir un meilleur éclairage sur les questions d'orientation en matière de politique budgétaire.

Ces questions ont trait :

- ✓ au profil de la dette après le PPTE ;
- ✓ au décaissement tardif des appuis budgétaires ;
- ✓ aux revendications salariales ;
- ✓ à l'ampleur des exonérations ;
- ✓ au traitement des crédits d'impôts ;
- ✓ à l'influence du taux de change sur le budget ;

- ✓ aux dérapages budgétaires à mi-parcours d'exécution du budget ;
- ✓ à la transmission tardive du budget au Parlement ;
- ✓ et à l'accumulation des impayés de l'Etat envers ses fournisseurs.

La présente analyse reviendra sur chacune de ces questions pour donner des orientations sur les réponses appropriées en tenant compte de pertinence du contenu des documents de planification du développement.

1.2. Réalisme des hypothèses de projection pour 2014

Les hypothèses utilisées pour l'élaboration du budget 2014 tiennent comptes des indicateurs macroéconomiques ci-après:

- ✓ Croissance du PIB de 5.4% contre 4.8% en 2013 ;
- ✓ Taux d'inflation de 8% contre 9% en 2013 ;
- ✓ Pression fiscale de 13.8% contre 13.7% en 2013 ;
- ✓ Les réserves officielles de change devraient se stabiliser aux environs de 4 mois d'importation.

Le tableau 1 met en exergue le profil de croissance qui a guidé l'élaboration des prévisions du budget 2014.

Tableau 1: Profil de croissance économique

Décomposition du PIB	2013	2014	2015	2016
Secteur primaire	4,5%	7,0%	6,1%	8,2%
Secteur secondaire	9,1%	10,5%	12,9%	13,1%
Secteur tertiaire	3,2%	2,8%	4,5%	4,4%
PIB aux coûts des facteurs	4,5%	5,4%	6,5%	7,2%
Impôts et Taxes	7,8%	5,4%	6,5%	7,2%
PIB aux prix du marché	4,8%	5,4%	6,5%	7,2%

Source : Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique, DOB 2014-2016.

Que dire de ces hypothèses de projection ?

Le profil de croissance économique montre que pour l'année 2014, la croissance projetée est de 5,4%. Elle sera tirée par le secteur secondaire dont la progression attendue est de 10,5%. Cette croissance est justifiée par le potentiel d'investissements prévus dans le sous-secteur électricité, eau et gaz ainsi que l'industrie textile.

Si les tendances à moyen terme peuvent être cohérentes avec les hypothèses de base de prévision, il reste difficile à évaluer l'impact des investissements prévus en 2014 sur leur potentiel à agir sur la croissance en 2014.

Beaucoup de projets connaissent des retards au niveau de leur démarrage en raison des conditions de mise en vigueur des projets. Les questions d'indemnisation pour certains projets prennent du temps à être réglées.

En définitive, le degré d'ambition sur les hypothèses de croissance à hauteur de 10,5% semble irréaliste compte tenu de tous les facteurs qui entravent le démarrage des projets d'investissement.

Certes, la mise en service des centrales hydroélectriques va ajouter des points de croissance à l'économie burundaise ainsi que d'autres projets routiers. Mais le degré d'ambition devrait être atténué pour tenir compte du calendrier réaliste de réalisation et de mise en œuvre effectif de ces différents projets d'infrastructures.

1.3. Dimension sous régionale de la programmation budgétaire

Le Burundi a fait de l'intégration régionale une priorité pour résoudre les problèmes de son enclavement et tirer les bénéfices d'une intégration qui se construit sur un espace économique plus vaste.

Etant donné son appartenance à l'EAC, il importe de faire l'analyse du budget 2014 en intégrant une analyse du contexte régional pour situer le cadre macroéconomique du Burundi par rapport à d'autres pays partenaires.

Le tableau 2 met en exergue le panorama du secteur des finances publiques dans les pays l'EAC.

Tableau 2 : Panorama du secteur des finances publiques dans les pays de l'EAC, 2012

	UNITE	BURUNDI	KENYA	OUGANDA	RWANDA	TANZANIE
Recettes totales et dons	% du PIB	26,8	25,7	15,6	25,8	21,6
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	35,9	30,5	18,6	27,0	26,2
Déficit (-) / Excédent (+)	% du PIB	-9,1	-4,7	-3	-1,2	-4,6

Source : Banque Africaine de Développement

Le problème de déficit public n'est la seule caractéristique du Burundi. C'est un problème commun pour tous les pays. Ce qui est important de noter, c'est l'ampleur du déficit et la manière dont il est financé. Les pays de l'EAC sont engagés pour une union monétaire qui implique une certaine discipline budgétaire dans un contexte de non-recours au financement du budget par la Banque centrale. Les pays se préparent pour respecter les critères de convergence sur les niveaux de déficit qui sont limités à 3% du PIB. Sur base des données de 2012, le Burundi est loin de ce rendez-vous.

Le niveau de déficit au Burundi est élevé (-9,1% du PIB en 2012) là où d'autres partenaires sont à moins de 5% du PIB. Il sera difficile de satisfaire à des critères de convergence pour l'établissement de l'union monétaire au sein de l'EAC.

Cette situation montre que le Burundi doit se préparer pour avoir un rythme raisonnable de mise en œuvre des réformes qui n'affectent pas son cadre macroéconomique.

1.4. Analyse de la structure du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2014

Partant du contenu de l'annexe II et III qui présentent respectivement le budget 2014 en recettes et en dépenses, on peut en déduire le tableau de synthèse du budget 2014 dont les grandes masses sont récapitulées dans le tableau 3.

Tableau 3 : Budget de l'Etat pour l'année 2014.

Recettes totales	1 341 031 794 475
Recettes fiscales et non fiscales	659 235 625 492
Dons	681 796 168 983
Dépenses totales	1 411 410 301 966
Dépenses d'intérêts	40 916 596 213
Dépenses hors intérêts	1 370 493 705 753
Solde primaire	-29 461 911 278
Solde Global (Déficit à financer)	70 378 507 491
Financement Extérieure	32 531 282 884
Tirages	44 000 000 000
Remboursement dette extérieure	-11 468 717 116
Financement intérieure	37 847 224 607
Financement bancaire	27 879 348 064
Financement non bancaire	13 567 876 534
Remboursement dette intérieure	-3 600 000 000

Il ressort de ce tableau que la prévision des ressources pour l'exercice 2014 s'élève à **1.341.031.791.475** y compris les dons en capital de 581 044 928 983 et les dons courants à hauteur de 100.751.240 000.

En réalité, les ressources internes s'élèvent à 659.235.622.482, ce qui montre que les dons constituent **50,8%** des recettes.

Au final, le budget de l'Etat pour l'exercice 2014 est financé à plus de 51% par les ressources extérieures.

Le solde primaire qui est la différence entre les recettes et les dépenses moins les charges d'intérêts sur la dette s'élève à -29 461 911 278 de BIF soit environ **12 % du PIB**, ce qui est une mauvaise performance car cela signifie qu'il faut absolument emprunter aussi bien pour équilibrer le budget et pour faire face à la charge de la dette existante avec comme conséquence d'amplifier le niveau de la dette.

Les dépenses prévues pour l'année 2014 s'élèvent à **1.411.410.301.996 FBU**. Elles sont dominées par les dépenses courantes en priorité les salaires (**47% du total des dépenses courantes et 22,8% des dépenses totales**), ce qui dégage un déficit global hors dons de 759.722.717.663 et un déficit global y compris dons de **70.378.510.491 de BIF**, donc le gap budgétaire qu'il faut financer.

Tableau 4 : Comparaison des ressources du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2014 par rapport aux ressources du budget révisé de l'exercice 2013

Rubriques	Prévisions révisées de 2013	Prévisions de 2014	Ecart	Variation (%)
Recettes courantes	565 606 143 054	651 687 584 303	87 081 441 249	15.4%
• Recettes fiscales	516 446 202 344	591 493 553 509	81 847 431 165	15.8%
• Recettes non fiscales	49 159 940 710	60 194 030 794	11 034 090 084	22.4%
Dons	711 920 016 438	681 796 168 983	-30 123 847 455	-4.2%
• Dons courants	140 672 813 062	100 751 240 000	-39 921 573 062	-28.4%
• Dons en capital	571 247 203 375	581 044 928 983	9 797 725 608	1.7%
✓ Dons projets	37 927 064 568	66 218 916 744		
✓ Fonds Commun de l'Education	36 515 200 000	7 548 041 189		
Produits exceptionnels	36 515 200 000	7 548 041 189	-28 967 158 811	-79.3%
• AMISOM	29 500 200 000	3 000 000 000	-26 500 200 000	-89.8%
• Liquidation des entreprises publiques	200 000 000	21 400 000	-178 600 000	-89.3%
• Privatisations des entreprises publiques	6 600 000 000	3 000 000 000	-3 600 000 000	-54.5%
• Récupération des fonds détournés et malversations	215 000 000	1 526 641 189	1 311 641 189	610%
	1 314 041 367 492	1 341 031 794 475	26 990 434 983	2%

Source : Lois de finances 2013 révisé et 2014

Comme le montre ce tableau, seules les recettes courantes accusent une augmentation de 15.4% tandis que les dons et les produits exceptionnels ont diminué respectivement de 4.2% et 79.3%. Cela montre que c'est un budget d'austérité qui a été voté dans un contexte international et national défavorable.

Les recettes courantes représentent 48.6% des recettes totales. Les prévisions des recettes de 2014 ont augmenté faiblement par rapport à 2013 en passant de 1.314.041.367.492 FBU à 1.341.031.794.475 FBU soit une augmentation en valeur absolue de 26.990.426.983 FBU correspondant à 2%.

Tableau 5 : Comparaison des dépenses du budget général de l'Etat pour l'exercice 2014 par rapport aux dépenses du budget révisé de l'exercice 2013

Rubrique	Prévisions révisées 2013	Prévisions 2014	Ecarts	Variation en %
Dépenses courantes	653 830 145 798	692 463 296 037	38 633 150 239	5,91
Dépenses sur biens et services	610 001 087 633	642 392 291 422	32 391 203 789	5,31
- Salaire	303 403 458 216	322 341 139 616	18 937 681 400	6,24
- Autres biens et services	107 427 080 204	108 458 712 649	1 031 632 445	0,96
- Arriérés sur le secteur public et privé	0		0	
- Contributions aux organismes internationaux	14 312 266 801	13 051 102 258	-1 261 164 543	-8,81
- Transferts aux ménages	39 259 481 417	47 589 989 330	8 330 507 913	21,22
- Subsidés et subventions	126 598 800 995	130 764 815 055	4 166 014 060	3,29
- Imprévus	1 000 000 000	2 186 532 514	1 186 532 514	118,65
- Exonérations	18 000 000 000	18 000 000 000	0	0,00
Versements d'intérêts	34 674 649 763	40 916 596 213	6 241 946 450	18,00
- Versements d'intérêts extérieurs	5 378 034 575	6 214 027 889	835 993 314	15,54
- Versement d'intérêts intérieurs	29 296 615 188	34 702 568 324	5 405 953 136	18,45
- Dépenses sur Fonds	9 154 408 402	9 154 408 402	0	0,00
Dépenses en capital et prêts nets	715 086 057 936	718 947 005 929	3 860 947 993	0,54
- Dépenses en capital	716 086 057 936	718 947 005 929	2 860 947 993	0,40
- Dépenses en capital sur budget	103 047 788 021	93 902 076 946	-9 145 711 075	-8,88

national				
- Tirages sur dette directe	41 791 066 539	44 000 000 000	2 208 933 461	5,29
- Dons en Capital	571 247 203 376	581 044 928 983	9 797 725 607	1,72
Prêt net du trésor	-1 000 000 000	0	1 000 000 000	-100,00
TOTAL DEPENSES	1 368 916 203 734	1 411 410 301 966	42 494 098 232	3,10

Source : Lois de finances 2013 révisé et 2014

Les dépenses courantes ont augmenté de 5.91%, les dettes de 18% tandis que les dépenses en capital et prêts nets ont connu une augmentation insignifiante de 0.54%.

- ✓ Au niveau des dépenses courantes, les rubriques qui ont connu une nette augmentation sont dans l'ordre les imprévus de 118.65%, les transferts aux ménages de 21.22%, les salaires de 6.24% et les dépenses sur biens et services de 5.31%. Les 2 dernières rubriques sont à maîtriser car ce sont les plus budgétivores des dépenses courantes.
- ✓ Au niveau du service de la dette, il y a une augmentation de 15.54% pour les intérêts extérieurs et 18.45% pour les intérêts intérieurs. Il sera difficile d'atteindre le taux de croissance prévu compte tenu du fait que l'Etat va accaparer une partie de l'épargne intérieure pour financer ses dépenses courantes et priver ainsi des fonds qui aurait pu servir à l'investissement et partant à la production .
- ✓ Au niveau des dépenses en capital et prêts nets, il y a une augmentation insignifiante de 0.54%. Les dépenses en capital sur budget national ont connu une diminution de 8.88% tandis que les dons en capital représentent 1.72% seulement.

Au vu des ces différents chiffres, il est évident que le Gouvernement n'a pas prévu assez de moyens dans le budget 2014 pour les investissements et les bailleurs n'ont pas été assez nombreux, d'où il serait difficile d'atteindre le taux de croissance escompté.

1.4.1. Analyse structurelle du déficit du budget 2014

Pour financer son déficit, le Burundi recourt aussi bien à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. A chaque vote du budget, le déficit est couvert par de nouveaux emprunts, la dette continue donc à être alimentée avec des conséquences négatives très importantes sur les budgets des années suivantes.

1.4.1.1. Financement du déficit 2014

Le déficit de 70,3 milliards de BIF du budget 2014 est financé par un endettement extérieur de 32,5 milliards (46,2%) et par un endettement intérieur de 37,8 milliards (53,8%) dont 27,8 milliards de BIF de financement bancaire. Le tableau 6 montre le détail du financement.

Tableau 6 : Financement du déficit

Financement	Montant
Solde Global (Déficit à financer)	70 378 507 491
Financement Extérieure	32 531 282 884
Tirages	44 000 000 000
Remboursement dette extérieure	-11 468 717 116
Financement intérieure	37 847 224 607
Financement bancaire	27 879 348 064
Financement non bancaire	13 567 876 534
Remboursement dette intérieure	-3 600 000 000

Source : Extrait de l'article 3 du Budget 2014

1.4.1.2. Sources du déficit du Budget 2014

Le Burundi est classé dans la catégorie des pays fragiles et bénéficie à ce titre des différentes facilités accordées aux pays fragiles ou sortant de conflit pour faire face à certains défis de développement.

Première source de ce déficit : Faiblesses dans la mobilisation des ressources domestiques

Les recettes courantes sont faibles par rapport aux dépenses courantes. Le financement du développement via la mobilisation des recettes domestiques reste un véritable défi pour le Burundi. Bien que des efforts soient réalisés

dans la restructuration des services de collecte des recettes publiques à travers l'Office Burundais des Recettes (OBR), le chemin reste encore long pour trouver de véritables niches de taxation permettant d'augmenter le potentiel de mobilisation des recettes.

Il faut des réformes macroéconomiques qui permettent d'agir sur le secteur réel et augmenter la production. Sans cela et malgré les efforts pour moderniser les services de collecte des recettes publiques, l'augmentation des recettes domestiques capables de générer une épargne publique positive restera un véritable défi.

L'axe 2 du CSLP II doit être soutenu dans le cadre du budget pour identifier les projets qui ont un impact sur la croissance économique et susceptible de faire gagner l'économie burundaise de quelques points de croissance.

A ce titre, nous voyons à travers l'analyse du budget 2014 que certains secteurs comme celui de l'énergie et le secteur des transports ont des projets qui à terme pourront avoir un effet multiplicateur sur l'économie burundaise.

Il est à noter également que le secteur agricole, dans le cadre du budget 2014, est au devant sur la partie concernant les tirages des prêts projets de développement

Deuxième source : Faiblesse de l'assiette fiscale

Le niveau de perception des recettes domestiques est faible. C'est la conséquence des faiblesses constatées dans le secteur réel. L'économie est informelle. Il faut des réformes profondes dans les secteurs de production qui permettent d'agir sur la base taxable.

Les études sur la décomposition du PIB du Burundi montrent que le secteur secondaire contribue faiblement au PIB alors que c'est ce secteur de transformation de l'économie qui génère de la croissance à travers les circuits de production. Les infrastructures d'appui aux secteurs de

production (projets énergétiques et routiers) jouent un rôle de catalyseur pour agir sur les moteurs de la croissance économiques renforçant ainsi les effets de transformation de l'économie.

Troisième source : Incompressibilité des dépenses courantes ou de fonctionnement

L'analyse du budget 2014 montre toute la difficulté de maîtriser les dépenses courantes fortement supérieures aux recettes courantes. Les charges d'intérêts sur la dette intérieure montrent que le niveau de la dette intérieure atteint des niveaux inquiétants. Le Burundi a bénéficié l'allègement de la dette publique extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE avec une réaffectation des ressources dans les secteurs sociaux. Malgré cet allègement, la dette intérieure se situe à des niveaux hors normes.

Les prévisions budgétaires doivent concilier, d'une part, le respect des objectifs de la politique gouvernementale en terme de leur alignement aux différents axes du CSLP II et d'autre part, l'indispensable réduction du déficit public qui doit passer indiscutablement par la réduction du train de vie de l'Etat afin de dégager une épargne publique courante positive qui épargnera le pays au recours systématique et exclusif au financement bancaire pour boucler le gap de financement.

Il faut une relecture et une hiérarchisation des dépenses de fonctionnement de l'Etat pour les adapter aux moyens disponibles et par l'application des mesures courageuses des charges permanentes de l'Etat.

Ainsi, il serait important d'évaluer les politiques déjà prises qui avaient pour but de comprimer les dépenses de fonctionnement de l'Etat notamment la politique du charroi zéro.

Quatrième source : Imprévisibilité des appuis budgétaires

Les appuis budgétaires qui sont programmés dans le budget arrivent tardivement, vers le quatrième trimestre de chaque année. Cela cause de

véritables tensions sur la trésorerie de l'Etat avec comme conséquences l'allongement des délais de paiement des factures envers les fournisseurs de l'Etat. L'Etat a tendance à solliciter des avances auprès de la Banque centrale qui finissent par une consolidation dès que les appuis budgétaires ne sont pas mobilisés à temps.

Cinquième source : Mauvaise programmation des dépenses publiques

La programmation des dépenses publiques se base sur des tendances qui se réfèrent au cadre macroéconomique. Or, le cadre macroéconomique est instable en raison de plusieurs facteurs identifiés dans la mobilisation des ressources domestiques et la difficulté de maîtriser la date de décaissement des appuis budgétaires qui eux-mêmes sont soumis à plusieurs conditionnalités notamment celles liées à la réalisation satisfaisante de certaines réformes.

1.4.2. Financement extérieur du déficit

Hormis les dons qui constituent une ressource très importante, le Budget de 2014 est financé par des prêts hautement concessionnels, ayant un élément dons d'au moins 50%. Le montant total des tirages pour financer le gap de financement est évalué à 44 milliards. Les projets financés sont détaillés dans le tableau 6.

La majorité des tirages sera effectuée sur des prêts qui financent la construction des routes, suivi de l'énergie. Ces deux secteurs constituent des sources de croissance à long et moyen terme.

L'analyse des prévisions des tirages montre que l'agriculture et le développement des infrastructures sont au cœur des problèmes de développement du Burundi. Le développement des filières ne peut pas se réaliser sans celui des infrastructures d'accès aux zones de production. Les questions de déficits énergétiques sont prises en compte dans le cadre du budget 2014. Il y a un lien entre les projets de développement inscrits au Budget et les axes stratégiques du CSLP II. L'axe portant sur la

transformation de l'économie ne peut pas se réaliser sans investissements dans le secteur de l'énergie. Le développement des filières est un processus en amont de la filière de transformation agroalimentaire.

Il y a donc un réalisme dans les options de choix politiques sur les questions de mobilisation des ressources extérieures et l'endettement du pays répond à des problématiques qui sont bien identifiées dans le contenu des documents de planification du développement économique en l'occurrence le CSLP II et la vision Burundi 2025.

Etant sous programme avec le FMI dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), les prêts du Burundi doivent avoir des conditions douces proches de celle de l'IDA (Guichet de la Banque Mondiale). C'est pourquoi l'endettement extérieur est à un taux d'intérêt de 0,75%, pour une durée de remboursement de 40 ans dont 10 ans de délais de grâce.

Mis à part le Fonds Monétaire International (FMI) qui fournit des prêts d'appui à la balance des paiements, la source multilatérale apparaît comme la plus active en raison des décaissements qu'elle opère.

Tableau 7: Prévision des tirages sur les prêts de développement

1. Ministère d'Agriculture et d'Elevage	5 629 456 810
Projet de développement des filières	3 973 734 219
Programme transitoire post-conflit	1 655 722 592
2. Ministère des Transports, Travaux Publics et Equipement	24 007 977 573
Route Bujumbura-Nyamitanga	5 795 029 069
Route Bubanza-Ndora	18 212 948 504
3. Ministère de l'Energie et des Mines	14362 565 617
Kabu 16	14 362 565 617
Total des tirages	44 000 000 000

Source : Budget 2014

1.4.3. Financement intérieur du déficit

Le Burundi finance aussi son déficit par l'emprunt intérieur (des bons et obligation du trésor) ainsi que par le financement monétaire (avances à la Banque Centrale). L'endettement intérieure fait objet de recours non pas pour assurer l'investissement à long terme mais pour assurer des dépenses de fonctionnement (combler le gap temporaire de trésorerie). Un peu comme si les ménages s'endettaient pour payer leurs dépenses alimentaires. Le recours au financement bancaire du déficit budgétaire pour subvenir aux besoins de fonctionnement de l'Etat contribue bien entendu à l'accentuation de l'inflation et à la forte dépréciation de la monnaie nationale. Ainsi le dollar américain qui s'échangeait à 200 FBU en 1990 s'échange aujourd'hui à plus de 1500 FBU.

Quant au financement par les bons et obligations du trésor, le Burundi mobilise principalement le financement à court terme, à travers des bons à 13, 26 et 52 semaines. **Cette forme de financement a un effet négatif sur l'investissement privé par son effet d'éviction.** En effet, le système des bons du trésor mobilise des ressources des agents économiques qui auraient pu être consacrées à l'investissement.

En plus de ces modes connus, le Burundi accumule des arriérés de paiement envers ses fournisseurs, envers les entreprises publiques et envers les bénéficiaires des subsides et autres tranches budgétaires. Ce mode de financement est très mal. En théorie, cette accumulation peut être appréhendée par la différence entre les dépenses engagées et les dépenses décaissées. Néanmoins, la qualité de la comptabilité actuelle ne permet pas de capter avec exactitude le montant de ces arriérés.

1.4.4. Impact des déficits budgétaires sur l'endettement public

1.4.4.1. Une situation d'endettement problématique malgré l'allègement de la dette

La dette publique du Burundi a été allégée dans le cadre de l'IPPTE. Après l'atteinte du point de décision en 2004, les bailleurs de fonds dont les engagements avaient été suspendus pour cause d'arriérés ont repris. Les allègements de dettes dont le Burundi a bénéficié au titre de sa participation à l'Initiative des Pays Pauvres et très Endettés et d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) ont amélioré le profil de son endettement.

Malgré cette forte réduction de sa dette, le Burundi reste classé **pays à risque élevé** de surendettement dans le cadre de l'Evaluation de ses Politiques et des Institutions par la Banque mondiale. Ce qui ne l'autorise, au titre de l'index d'allocation des ressources IDA et du FAD, à ne recevoir en priorité que des dons et des prêts hautement concessionnels pour le financement de son développement.

Ainsi, l'encours de la dette n'a cessé de croître depuis l'atteinte du point d'achèvement en janvier 2009 en passant de 358, 1 milliards de FBU à fin 2009 à 593,68 milliards de FBU à fin 2013 soit une augmentation de 235,57 milliards de BIF (**67%**) en 4 ans seulement.

Les nouveaux emprunts financent principalement le secteur secondaire en occurrence la construction des routes et la construction d'un barrage hydroélectrique ainsi que le secteur primaire à savoir les projets d'agriculture et de réinsertion sociale à travers le FAD et le FIDA.

Quant à la dette intérieure, elle a fortement augmenté en passant de **272,4 milliards BIF** à **604 milliards de BIF** de 2008 à 2012. Elle été multipliée par deux en moins de 4 ans.

Nous le faisons remarquer par un système de feu de signalisation. Par ce système, notre analyse positionne l'endettement intérieur de l'Etat dans un

circuit rouge. Ce circuit rouge démontre l'effet d'éviction exercé sur l'investissement privé en raison des engagements de l'Etat envers la Banque de la République du Burundi qui connaissent depuis 2009 une évolution exponentielle par un accroissement d'un facteur de 2. Le tableau 3 met en exergue cette problématique.

La consolidation des avances constitue le problème essentiel du financement budgétaire. Une dette intérieure qui augmente dans une économie en déficit primaire combiné avec un faible niveau de mobilisation de ressources domestiques laisse présager des difficultés de relance économique qui appellent à des efforts d'économie budgétaire dans tous les secteurs pour le réduire le fonctionnement courant de l'Etat.

Tableau 8 : Evolution de la structure de la dette publique

RUBRIQUES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dette intérieure	230,4	241,1	272,4	366,0	427,1	513,5	604,0
1. Certificat du Trésor	14,2	46,2	84,7	119,0	131,9	128,0	111,6
2. Créances ou engagements envers la BRB	208,5	181,7	170,7	215,6	253,1	322,0	410,0
3. Autres	7,7	13,2	16,9	31,4	41,9	63,5	82,4
Dette extérieure	1.457,8	1.530,5	1.567,9	561,3	494,6	485,0	607,6
1. Dette Directe	1.229,6	1.326,9	1.370,3	449,5	463,2	481,0	604,9
2. Dette indirecte	228,2	203,5	197,6	111,8	31,4	4,0	2,7
Dette publique totale	1.658,2	1.771,7	1.840,3	927,4	921,7	998,5	1.211,7

Source : Rapports de la BRB, 2008 & 2012

1.4.4.2. Un service de la dette problématique

Les prévisions du service de la dette pour l'année 2014 s'élèvent à **55,9 milliards de BIF** dont **15 milliards de BIF** en principal et **40,9 milliards de BIF** en paiement d'intérêts. A lui seul, le service de la dette absorbera 9,5% des recettes hors dons et 4,2% des recettes total y compris les dons. Le service de la dette exerce un poids de 8% dans les recettes courantes. Les composants intérêts aussi bien intérieurs qu'extérieurs représentent 6% des dépenses courantes.

L'absence d'un surplus primaire (déficit primaire évalué à 29 milliards de BIF dans le budget 2014), le poids des intérêts sur la dette publique et en particulier la dette intérieure, le recours aux avances de la BRB qui sont consolidées à la fin de l'exercice budgétaire, l'effet d'éviction du aux instruments de financement du déficit budgétaire, tous ces facteurs représentent les véritables défis pour l'exécution du budget 2014.

Tableau 9. Service de la dette publique prévu pour l'année 2014

Principal	15 068 717 116
Dettes extérieures	11 468 717 116
Dettes intérieures	3 600 000 000
Intérêts	40 916 596 213
Dettes extérieures	6 214 027 889
Dettes intérieures	34 702 568 324
Service total	55 985 313 329

Source : Budget Général de l'Etat, exercice 2014.

1.5. Analyse du coût de l'intégration régionale dans le budget 2014

Le Burundi est membre de plus de 50 organisations internationales.

Certaines d'entre elles ont un caractère régional ou continental et d'autres sont des agences de développement ou des agences des Nations Unies.

Ces organisations couvrent plusieurs secteurs. Le coût de la contribution aux organisations international attire moins d'attention des lecteurs du budget alors que son impact est important dans les transferts que l'Etat fait au profit de ces organisations.

Dans le cadre du budget 2014, le Burundi contribue pour plus de 12,3 milliards de BIF dans 50 organisations dont 11,72 milliards de BIF reviennent aux organisations africaines. La communauté Est-Africaine représente à elle seule 8,57 milliards de BIF soit 69,6 % de l'ensemble des contributions aux organisations régionales et internationales. La contribution à l'EAC représente également 72,6% de l'ensemble des contributions africaines.

La contribution à l'EAC continue de peser lourdement dans le coût de l'intégration régionale en comparaison au Budget 2013.

Tableau 10 : Contribution aux organisations internationale et régionale

	CONTRIBUTIONS	2013	2014
1	Contribution à l'ONU	29.280.400	29.280.400
2	Contribution à l'UA	400.500.000	108.829.087
3	Contribution à la CEPGL	85.329.250	77.324.740
4	Contribution à l'EAC	9.464.138.568	8.576.332.930
5	Contribution au conseil inter universitaire de l'EAC	384.718.100	348.628.719
6	Contribution au Fonds de Solidarité Africain	400.500.000	362.930.161
7	Contribution à la CEEAC	1.783.272.466	1.615.988.424
8	Contribution au COMESA	180.261.179	163.351.358
9	Contribution à l'EGL	318.973.187	299.051.162

Source : Budget Général de l'Etat, Exercice 2014

Il y a lieu de noter qu'un montant de **750 millions de BIF** est prévu dans le budget 2014 au titre des frais de mission à l'étranger pour la CEA. Ce montant était d'un milliard de BIF dans le Budget 2013, ce qui représentait 20% de l'ensemble des missions à l'étranger dans le budget 2013.

Au total, les contributions à l'EAC en plus des frais de mission se chiffrent à plus 9,6 Milliards de FBU soit plus de **6,2 millions de dollars**. Cette évaluation ne tient pas compte des frais de fonctionnement du Ministère à la Présidence chargé de l'intégration à la Communauté Est Africaine.

En plus de cette obligation, le Burundi est engagé dans les réformes nécessaires à la mise en œuvre de l'agenda de l'intégration.

La vision Burundi 2025 met en avant le pilier relatif à l'intégration régionale. La position géographique du Burundi explique ce choix de se tourner vers l'Est bien qu'il contribue fortement dans la CEEAC avec plus de 1,7 milliards de FBU.

Certes, le marché de l'EAC représente 130 millions d'habitants. Cette Communauté Economique Régionale (CER) a un agenda d'intégration ambitieux et avancé qui permet aux membres d'accélérer les réformes. Sa taille relativement réduite facilite la prise de décision. Cependant, elle est marquée par l'existence de 2 groupes de pays aux caractéristiques différentes (histoire, intégration, langue) et aux contributions inéquitables.

Elle est menacée par le rythme des réformes qui pourraient amoindrir les performances et la crédibilité et réduit l'appropriation¹.

Il est important que compte tenu du coût élevé de l'intégration à la Communauté Est Africaine, le Burundi fasse des choix sur les organisations régionales où il tire effectivement un avantage comparatif afin qu'il soit bien engagé dans les réformes nécessaires à la mise en œuvre de l'agenda de

¹ PNUD, *Analyse stratégique de la participation du Burundi dans les différents cadres d'intégration régionales : défis et opportunités*, mars 2012, p.13

l'intégration dans la CAE et que cette intégration ne cause des dérapages budgétaires.

Le Burundi devrait participer activement dans les débats qui sont en cours pour la rationalisation des CER (Communauté Economique Régionale) pour que les contributions aux organisations sous régionales se fassent en fonction des richesses de chaque pays.

Tableau 11 : Indicateurs macroéconomiques en 2012

	Unité	Burundi	Kenya	Ouganda	Rwanda	Tanzanie
PNB par habitant	\$US	240	860	440	600	570
PIB au prix Courants	Millions \$ US	2 218	40 730	21 253	7 135	28 179
PIB aux prix constants de 2000	Millions \$ US	1 074	20 732	13 530	4 355	22 727
Croissance du PIB en termes réels	%	4,2	4,6	2,8	7,3	6,9
Investissements intérieurs brut	% du PIB	23,2	20,1	25,2	24,4	34,6
- Investissement Public	% du PIB	13,7	4,0	5,8	13,5	8,2
- Investissement Privé	% du PIB	9,5	16,1	19,4	10,9	26,4
Epargne Nationale	% du PIB	2,4	11,8	15,3	11,7	21,8
Inflation	%	18,2	9,4	14,6	6,2	16

Source : Banque africaine de Développement, département des Statistiques. Données établies sur base des bases des données actualisées en Avril 2014.

Les données macroéconomiques des pays de la CEA montrent que :

- ✓ Le Burundi est en dernière position sur presque tous les indicateurs macroéconomiques. Le revenu par tête est très faible. Le Kenya a un revenu par tête plus confortable que les 4 autres pays de l'EAC suivi du Rwanda en 2012 qui a détrôné la Tanzanie.
- ✓ Le Burundi occupe la dernière position en termes d'épargne nationale qui se chiffre à 2,4% du PIB là où d'autres partenaires de la sous-région affichent un taux d'épargne nationale supérieur à 11% du PIB voire plus de 21% pour la Tanzanie.
- ✓ L'investissement privé reste faible au Burundi. La décomposition de l'investissement intérieur brut montre le dynamisme du secteur privé qui est vibrant dans les autres pays membres de l'EAC par rapport au niveau de leur investissement public.

Tous ces éléments démontrent que le coût de l'intégration du Burundi au sein de l'EAC devrait être quantifié en tenant compte du cadre macroéconomique des pays. Ces données sont le signe d'une instabilité macroéconomique du Burundi par rapport aux autres pays de la sous région. Il est excessif compte tenu du niveau des indicateurs macroéconomiques du Burundi comparés à ceux des pays de la sous région.

Eu égard à l'analyse qui se dégage sur la structure du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2014, les recommandations reprises dans l'encadré 2 s'avèrent nécessaires.

Encadré 2 : Recommandations issues de l'analyse de la structure du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2014

1. Le financement du déficit budgétaire doit être compatible avec la politique monétaire de manière à ne pas créer un effet d'éviction. A cet effet, l'endettement intérieur de l'Etat qui atteint actuellement des proportions hors normes par rapport aux capacités de mobilisation des recettes publiques doit être maîtrisé pour ne pas déstabiliser le secteur réel de l'économie générateur de croissance;
2. A court terme, réduire considérablement les dépenses courantes en identifiant les secteurs dans lesquels l'Etat peut faire des économies conséquentes de manière à diminuer le déficit primaire qui est caractéristique de l'absence d'une épargne publique permettant de financer l'investissement ;
3. Evaluer l'impact de certaines politiques adoptées dans le cadre de la réduction du train de vie l'Etat notamment la politique du charroi zéro, la politique de gel des recrutements et s'inspirer des meilleures pratiques pour dégager des économies sur le coût des représentations diplomatiques ;
4. Il faut une relecture et une hiérarchisation des dépenses de fonctionnement de l'Etat pour les adapter aux moyens disponibles et par l'application de mesures courageuses des charges permanentes de l'Etat ;
5. Revoir le cadre légal d'octroi des exonérations et autres avantages fiscaux ;
6. Repenser la politique d'allocation des contributions aux organisations internationales et sous régionales en alignant le mode de calcul sur des critères réalistes tenant de la capacité contributive du pays d'une part et du retour de l'investissement de cette contribution sur l'économie nationale d'autre part (à moyen et long terme);
7. Le Burundi devrait participer activement dans les débats qui sont en cours pour la rationalisation des CER (Communautés Economiques Régionales) pour que les contributions aux organisations sous régionales se fassent en fonction des richesses de chaque pays.
8. En ce qui concerne la mobilisation des ressources domestiques :
 - Initier des réformes macroéconomiques profondes qui permettent d'agir sur le secteur réel pour augmenter la production.
 - Initier des réformes profondes dans les secteurs de production qui permettent d'augmenter la base taxable.

Chapitre 2. Analyse comparative entre le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 et les documents de planification stratégique de développement humain durable du Burundi

2.0. Introduction

L'analyse comparative entre le Budget Général de l'Etat et les documents de planification stratégique de développement humain durable du Burundi est faite à partir des orientations fixées dans le document d'orientation budgétaire 2014-2016. Ce document avait fixé dès le début de l'exercice de programmation budgétaire la méthodologie d'allocation des ressources suivant les seuils et les plafonds budgétaires que contient le CDMT central. Ainsi, rappelle le document d'orientation budgétaire 2014-2016, les principes sont :

- ✓ Au niveau central, les allocations se feront par axe stratégique et missions assignées aux Ministères selon les priorités du Gouvernement et les objectifs poursuivis par le CSLP-II.
- ✓ Au niveau sectoriel, les répartitions des crédits budgétaires seront guidées par la nécessité d'apporter des réponses aux urgences du secteur et à la prise en compte des actions prioritaires des Ministères au regard des objectifs du CSLP-II relevant de leurs compétences.
- ✓ Les ressources allouées aux différents secteurs sont celles dérivées du cadre macroéconomique qui tient compte à la fois des capacités internes de mobilisation et des appuis financiers extérieurs.

Il est important de faire observer que le contenu du CSLP II, le CDMT central découlant des projections arrêtées à partir du profil de croissance économique, le lien du CSLP II avec les piliers de la vision 2025 constituent le socle des principaux documents de programmation du budget 2014.

Le présent chapitre fait l'analyse comparative de :

- ✓ la cohérence du budget 2014 au contenu du CSLP à travers ses principaux axes tel que repris dans le schéma présenté au point II.2. ;
- ✓ la cohérence du Budget 2014 avec les piliers de la vision Burundi 2025 ;
- ✓ l'analyse comparative du Budget 2014 aux orientations des stratégies sectorielles permettant la réalisation des OMD ;
- ✓ et l'importance de l'alignement du budget 2014 aux programmes convenu avec les institutions de Bretton woods. C'est à travers ce programme que tous les partenaires technico-financiers arrêtent les allocations budgétaires destinées à soutenir le budget 2014 et le calendrier de décaissement des appuis budgétaires.

2.1. Cohérence du Budget 2014 avec le contenu du CSLP II

Le CSLP II contient quatre axes qui sont repris dans la figure 1. Les données présentées dans le tableau sont ceux découlant du DOB 2014-2014 et le CDMT central pour l'année 2014 met en exergue les proportions d'allocations budgétaires par axe pour le budget 2014. Les années 2015 et 2016 ont été présentées pour observer l'évolution de la pondération du poids de chaque axe dans l'ensemble du Budget et par rapport au contenu des orientations stratégiques fixées dans le CSLP II.

Figure 1: Cohérence du Budget 2014 avec le contenu du CSLP II

	Intitulé des axes	2013	2014	2015	2016
Axe 1	Renforcement de l'Etat de Droit, Consolidation de la Bonne Gouvernance et Promotion de l'Egalité du Genre.	34,83%	33,3%	31,71%	29,83%
		En diminution (-)			
Axe 2	Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois.	26,38%	28,83%	31,67%	34,78%
		En augmentation (+)			
Axe 3	Amélioration des taux d'accès et de la qualité des services de base et renforcement du socle de la protection sociale.	36,8%	36,03%	34,96%	33,87%
		En diminution (-)			
Axe 4	Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable.	1,98%	1,82%	1,66%	1,51%
		En diminution (-)			
	TOTAL	100%	100%	100%	100%

Le premier commentaire qui résulte de l'examen du contenu du CDMT central ayant servi à l'élaboration du budget 2014, est :

- Le déséquilibre entre les allocations budgétaires allouées pour chaque axe.
- Le quatrième axe ayant trait à la gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable reçoit moins de 2% d'allocation budgétaire pour le budget 2014 et cette tendance se projette jusqu'en 2016 où le niveau d'allocation budgétaire atteint 1,51%.

Le lien entre le contenu du Budget 2014 et le CDMT central est bien confirmé. La question qui reste posée est celui du poids et de la pondération revenant à chaque axe.

Investir dans l'infrastructure, priorité qui ressort de l'analyse de l'axe 2 de CSLP II dans le budget 2014

Le Burundi manque de points de croissance en raison d'un déficit criant dans les infrastructures notamment dans le secteur de l'énergie et le secteur des transports (les routes). Ce sont des investissements en amont pour créer une dynamique de la croissance des investissements du secteur privé, lesquels agissent à leur tour sur la croissance économique.

Le Gouvernement doit consentir des financements conséquents pour des investissements qui dégagent un grand potentiel pour booster la croissance économique à moyen et long terme résultant de l'implication du secteur privé dans le financement du développement.

L'analyse du Budget 2014 montre que cet effort budgétaire est réel mais pas suffisant compte tenu de l'ampleur des défis auxquels le Burundi reste confronté pour la mobilisation des ressources domestiques pour le financement de son développement.

2.2. Cohérence du Budget 2014 avec la vision Burundi 2025.

Ce lien peut être établi à travers le schéma présenté en annexe 1 qui met en exergue le lien entre les piliers de la vision 2025 et les axes stratégiques de croissance et de lutte contre la pauvreté. L'analyse de l'intégration régionale peut être identifiée à travers les projets de développement qui ont un caractère régional ou multinational.

Il s'agit en l'occurrence des projets routiers qui sont conçus dans l'optique de faciliter les échanges commerciaux avec les pays de la sous-région pour répondre à la problématique d'enclavement du Burundi.

Il s'agit également des projets énergétiques à caractère régional prévus au titre de l'axe 2 qui non seulement vont créer une dynamique dans les secteurs de transformation de l'économie mais également contribueront à accélérer la croissance par ses effets d'entraînement dans tous les secteurs de production et des services (cfr tableau 6).

2.3. Cohérence avec les documents de stratégies sectorielles

2.3.1. Contribution du Budget 2014 à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Beaucoup de projets financés dans l'axe 2 et 3 répondent à plusieurs objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Le réalisme qui découle de toutes les analyses est que la plupart des "Objectifs du Millénaire pour le Développement" (OMD) ne seront pas atteints au Burundi à l'horizon 2015. Les 8 OMD sont les suivants :

1. éliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
2. assurer une éducation primaire pour tous,
3. promouvoir l'égalité des sexes,
4. promouvoir l'autonomisation des femmes,
5. réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans,

6. améliorer la santé maternelle,
7. combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies et
8. assurer un environnement durable.

Ces OMD constituent les principales cibles à atteindre dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Il serait important dans le cadre de la présentation budget, qu'il y ait une mise en évidence des liens et des projets qui concourent à montrer la contribution de chaque projet à la réalisation de chacun des cibles fixés par les OMD.

2.3.2. Question pendante : Faiblesse du taux de croissance économique pour permettre la réduction de la pauvreté.

Les taux de croissance économiques de l'économie burundaise affichés depuis les dix (10) dernières années sont inférieurs à 5%. Il sera difficile de réduire la pauvreté à ce rythme. Il faut aller au-delà de 7% voire 10 % pour avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté. Les pays de la sous-région affichent de meilleurs taux de croissance et ont un revenu par tête d'habitant mieux confortable que celui du Burundi.

Les projets à inscrire dans les différents axes du CLSP II doivent donc être suffisamment robustes en termes de rentabilité économique et financière pour ajouter plus de points à la croissance à l'économie burundaise, et que les taux de croissance soient soutenables à long terme.

L'instabilité du taux de croissance au Burundi reste une question pendante. C'est une croissance faible qui ne crée pas assez d'emplois et de richesse qui se redistribuent dans les secteurs de l'économie. Le faible taux de croissance économique reste et restera la cause fondamentale de la non-atteinte des OMD à court et à moyen terme.

Tenant compte du contenu de l'analyse comparative entre le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 et les documents de planification

stratégique de développement humain durable du Burundi, il se dégage des recommandations reprise dans l'encadré 3.

Encadré 3 : Recommandations sur l'analyse comparative entre le Budget Général de l'Etat, exercice 2014 et les documents de planification stratégique de développement humain durable du Burundi

1. Le Budget de l'Etat doit être élaboré sur base d'un cadre macroéconomique stable et consolidé ;
2. Les hypothèses de prévisions doivent être réalistes et cohérentes avec le contenu des documents de planification du développement économiques et à l'ensemble des stratégies sectorielles ;
3. Les projets à inscrire au titre des différents axes doivent contribuer à générer des facteurs de production capable d'impacter le développement du secteur réel de l'économie en agissant sur les véritables moteurs de la croissance économique.

Chapitre 3. Degré de transparence du processus budgétaire.

3.1. Etat des lieux

Le processus d'élaboration du budget suit plusieurs étapes et à des niveaux de consultations aussi bien informelles que formelles via le Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique.

Il subsiste des points d'ombre sur la qualité de la communication qui devrait être engagée à ces différentes étapes de manière que quiconque veut introduire un projet qui le tient à cœur puisse être informé du déroulement de préparation du budget sur tout son processus.

Dans la pratique, le Ministre des Finances dans la lettre de cadrage indique les enveloppes réservées à chaque service de l'Etat. Ces enveloppes peuvent être lues dans le CDMT central qui devrait normalement être connu du public et de tout citoyen afin que son contenu et sa composition reflètent toutes les consultations nécessaires et ce, à tous les niveaux. Le CDMT est étudié en conseil des Ministres et transmis au Parlement pour information.

En ce qui concerne le déclenchement du processus, tout part de la publication du document d'orientation budgétaire. Au niveau sectoriel, les différents services de l'Etat envoient leurs prévisions budgétaires au Ministre des Finances et celui-ci aura des discussions avec chaque responsable des services de l'Etat suivant un calendrier fixé dans la lettre circulaire que le Ministre des Finances envoie aux différents Ministres et institutions de l'Etat.

Après consultations avec les techniciens du Ministère des Finances, des séances d'arbitrage entre le Ministre des Finances et les autres Ministres pour essayer de faire passer des projets qui n'ont pas pu passer au niveau des commissions techniques.

Après ces arbitrages, le projet de budget consolidé passe d'abord au Conseil des Ministres avant sa transmission au Parlement.

3.2. Degré de transparence dans le processus budgétaire

En ce qui concerne la transparence dans le processus budgétaire, il y a des principes généralement reconnus et inspirés par le FMI. Ceux qui sont appliqués dans le processus budgétaire burundais sont notamment :

- L'élaboration du budget dans un cadre pluriannuel (cfr le système CDMT appliqué depuis 2012) ;
- Le calendrier des conférences budgétaires est communiqué à l'avance. Ici c'est le calendrier des consultations des ministères sectoriels avec le Ministère des finances qui est indiqué dans la lettre circulaire du Ministre des Finances ;
- La publication du budget sur le site web.

Cependant, pour le cas du Burundi, ces principes de transparence ne suffisent pas pour les raisons suivantes :

- Le budget n'est pas soumis à une consultation populaire. En effet, il n'y a pas de conférence budgétaire qui permet à tout citoyen de s'impliquer dans le processus budgétaire surtout au moment de l'élaboration des projets. Si un citoyen, un parlementaire, une association veut faire inscrire au budget « **son projet** » c'est à ce moment qu'il faut le faire en demandant au service de l'Etat concerné de l'inscrire dans les prévisions budgétaires qu'il va présenter et discuter avec le Ministre des Finances. En effet, lorsque le Ministre des Finances aura rédigé son projet de budget en équilibre, il sera difficile d'intégrer un projet. Autant dire qu'à cette étape, le niveau de consultations est très limité et réduit aux services techniques sans un débat aussi large que possible que ne l'aurait été à un niveau le plus bas qui permettrait au citoyen ordinaire d'exprimer ses souhaits sur des projets qui l'intéresse dans cet exercice de programmation budgétaire ;
- Le public n'a pas accès aux informations détaillées nécessaires pour participer au processus budgétaire pour exiger plus tard au Gouvernement de rendre des comptes ;

- Certes, le budget de l'Etat est publié sur le site web du Ministère des Finances mais peu de Burundais ont accès à ce moyen d'information. De même, poster le budget sur le site web après son vote au Parlement et signature ne donne aucune occasion au citoyen d'apporter des modifications à un budget déjà voté.
- Le mécanisme indirect de consultation à travers les représentants du peuple laisse également une marge très limitée pour avoir la chance de voir qu'un projet pensé à un niveau plus bas puisse être considéré alors que le calendrier technique de discussion reste serré.

3.3. Recommandations

L'affinement d'un calendrier qui permet de faire des consultations budgétaires reste problématique essentiellement en matière de communication sur la transparence dans le processus budgétaire. Pour ce faire, les recommandations reprises dans l'encadré 4 permettraient d'apporter des améliorations dans la transparence du processus budgétaire.

Encadré 4 : Recommandations sur le degré de transparence du processus budgétaire

1. Animer et organiser des Conférences publiques et ou des débats sur le contenu du CDMT central bien connu avant l'étude du projet de budget en Conseil des Ministres et sa présentation au Parlement ;
2. Les questions de préparations du budget devraient mobiliser autant de citoyens que le sont la préparation des élections dont la communication est plus soignée et dirigée vers tout ce qui sont sensés être impliqué dans vote ;
3. Créer un journal officiel qui publie toutes les informations budgétaires aussi bien en langue française qu'en langue nationale ;
4. Créer une chaîne de radio spécialisée pour les questions d'informations budgétaires au large public avec un numéro vert où tout citoyen peut demander des éclaircissements ou donner ses suggestions sur toutes les questions en rapport avec la préparation du Budget et son exécution.

Chapitre 4. Analyse du niveau de mobilisation de ressources au cours de l'exercice 2013 en vue d'apprécier les chances de mobilisation des ressources prévues pour l'année 2014

4.1. Niveau de mobilisation des ressources domestiques au cours de l'exercice 2013²

L'analyse des données sur l'exécution du budget 2013 montre que sur un montant de **548.021.151.054 FBU** de recettes propres prévues, les services de l'OBR ont pu recouvrer un montant de **563.398.742.572 FBU**, soit un taux de réalisation de **102,8%**. Les recettes fiscales collectées se chiffrent à un montant de **523.913.082.170 FBU** sur une prévision de **498.446.202.344 FBU**, soit un taux de réalisation de **105,0%**.

En ce qui concerne l'exécution des dépenses au niveau global, le taux d'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2013 est de **98,3%**.

Il y a lieu de faire observer que ces chiffres concernent l'exécution du Budget sur les ressources nationales et ne tiennent pas compte de l'ensemble des ressources mobilisées sur financement extérieur.

² Les données ont été tirées du rapport sur l'exécution 2013 disponible au Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique et posté sur le site web dudit Ministère.

Tableau 12: Exécution du Budget 2013 suivant les axes du CSLP II.

Axes	Intitule des axes du CSLP II	Crédit	Engagement	Paiement	Taux de réalisation
Axe 1	Renforcement de l'Etat de Droit, Consolidation de la Bonne Gouvernance et Promotion de l'Egalité du Genre.	321 941 133 933	321 154 937 320	321 154 937 320	99,76
Axe 2	Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois.	78 384 294 607	73 472 624 603	73 472 624 603	93,73
Axe 3	Amélioration des taux d'accès et de la qualité des services de base et renforcement du socle de la protection sociale.	296 768 563 767	290 954 555 294	290 954 555 294	98,04
Axe 4	Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable.	6 276 863 302	6 059 390 378	6 059 390 378	96,54
	TOTAL	703 370 855 609	691 641 507 595	691 641 507 595	98,33

Source: Rapport sur l'exécution du Budget 2014, Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique

4.2. Problématique de mobilisation des appuis budgétaires

Le Budget Général de l'Etat du Burundi est en grande partie financé par l'assistance extérieure dont la prévisibilité reste problématique surtout celui des appuis budgétaires. Ce qui suppose que le budget tel que prévu pourrait être financé de manière irrégulière au point de créer des tensions de trésorerie obligeant par moment le Gouvernement du Burundi à recourir à des emprunts de court terme sur le marché financier et même à réviser le budget à la baisse.

A titre illustratif, le budget de tous les ministères a été revu à la baisse de 10% en 2013 lors de la révision budgétaire.

Pour l'exercice budgétaire 2013, sur un montant de 92.174.794.522 d'appuis budgétaires prévu, il n'a été décaissé que 75.790.786.283. En plus, de cet écart entre les prévisions et les réalisations, les délais de décaissement restent imprévisibles. Ce qui handicape l'exécution budgétaire tel que prévue dans la loi des Finances.

A titre d'illustration la Banque Mondiale a décaissée 39.937.801.974 de BIF soit la totalité du montant prévu, la BAD n'a pas décaissée alors qu'elle avait prévu de décaisser 12.029.744.322FBU, l'Union Européenne a décaissé 18 Millions d'euros en 2013 soit l'équivalent de 35.852.984.309 de BIF, soit 100% du montant prévu pour cet exercice budgétaire mais n'avait pas décaissé en 2012. La Belgique et le Japon n'ont pas décaissés. Un montant de 42.118.752.750 BIF qui était prévu en 2012 a été décaissé par la Banque Mondiale en 2013.

Tableau 13: Comparaison des prévisions et réalisations des appuis budgétaires en 2013.

Libellé	Période de Décaissement Prévus	Montant prévu	Montant décaissé	Période de décaissement
Prévu pour 2013				
Banque Mondiale	4è trimestre	38 475 000 000	39 937 801 974	Le 20 décembre 2013
Union Européenne	1èr trimestre	34 310 050 200	35 852 984 309	Le 06 juin 2013
Banque Africaine de développement	2è trimestre	12 029 744 322		
Belgique	1èr trimestre	360 000 000		
Japon	4è trimestre	7 000 000 000		
Total pour 2013		92 174 794 522	75 790 786 283	
Prévus en 2012 mais décaissé en 2013				
Banque Mondiale			42 118 752 750	Le 25 Février 2013
TOTAL			117 909 539 033	

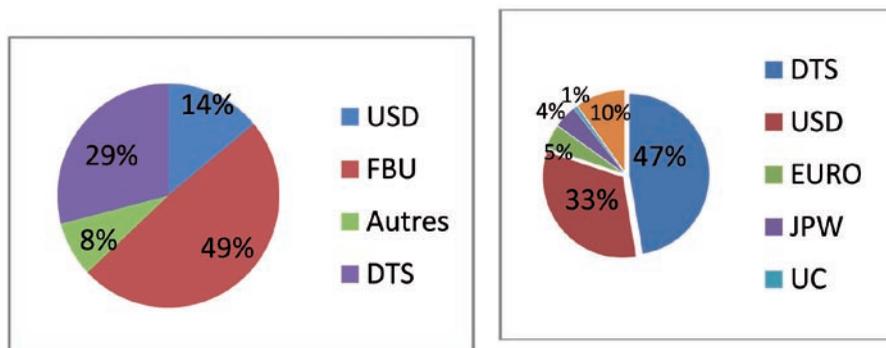
Source : Tableau des opérations financières : Exécution de la loi budgétaire exercice 2013

Le Budget de l'Etat 2014 tout comme celui de 2013 est en grande partie financé par l'aide extérieure à plus de 50%. En vue d'illustrer l'importance des appuis budgétaires dans la loi des finances 2014, il est important de souligner que sur un montant total de 1.341.031.791.475 BIF, les dons s'élèvent 681.796.168.983 francs Burundais dont 100.752.240.000 BIF d'appuis budgétaires.

4.3. Impact du risque de taux de change sur le Budget 2013

Le risque du taux de change est l'augmentation potentielle du service de la dette liée aux variations du taux de change par rapport au montant budgétisée. Pour un portefeuille comme celui du Burundi où la majeure partie de la dette (la dette extérieure) est libellé en devises, les variations de taux de change de ces devises vis-à-vis de la monnaie locale affecteront aussi bien le paiement des intérêts que le remboursement du principal de la dette libellé en devises.

Graphique 1 : Composition par devises de la dette publique totale et de la dette extérieure



Le portefeuille de la dette publique du Burundi est composé de trois principales devises : le DTS, le dollar US et du Franc burundais. Le DTS étant un panier de devises, les transactions sur la dette en termes de décaissement comme de paiement se font en yen, en euros et en dollar.

Toutefois, le dollar reste la principale devise d'opération pour l'essentiel des flux d'endettement. Ce qui signifie que le renchérissement de la dette publique peut être le fait d'une hausse du dollar. La part que représente le franc burundais est constituée exclusivement de la dette intérieure.

A titre illustratif, sur un montant de 16,77 milliards de FBU prévus pour l'année 2013, un montant de 20,34 milliards de FBU a été payé. La différence de 4,57 milliards de FBU est expliquée par la variation du taux de change au cours de l'année 2013. Le tableau 14 l'évolution du taux de change en 2013, de franc burundais par rapport aux principales monnaies indiquées dans les conventions de financement des projets et programmes publics.

Tableau 14 : Evolution des taux de change des principales devises par rapport au FBu en 2013.

	02-janv	01-mars	25-mai	30-sept	31-déc
USD	1551,39	1724,27	1746,2487	1539,29	1557,99
DTS	2384,3623	2611,9759	2364,3125	2359,162	2382,4202
EUR	2058,3843	2255,5176	2264,142	2077,8106	2127,9462

Source : Direction de la Trésorerie au Ministère des Finances

4.4 Perspectives de mobilisation des ressources en 2014

Les perspectives de mobilisations du Budget 2014 ne posent pas de difficultés sur le plan interne. Des mesures fiscales ont été prises dans le budget pour optimiser le rendement fiscal aussi bien sur la fiscalité intérieure que celle de porte. Ce qui est problématique, c'est l'ampleur des exonérations fiscales et douanières qui sont accordées sans qu'un réel suivi ne soit fait sur la destination des biens exonérés ou des ouvrages construits ayant bénéficié des avantages fiscaux lors de la mise en consommation des matières premières.

Deuxièmement, les leçons tirées de l'exécution du budget 2013 est le retard dans la mobilisation des appuis budgétaires dont les décaissements sont concentrés à la fin de l'exercice budgétaire.

Le tableau 15 laisse présager les mêmes difficultés pour la mobilisation des appuis budgétaires pour l'exercice 2014.

Tableau 15 : Calendrier des appuis budgétaires pour le Budget 2014

	Période de Décaissement	Devises	Montant en Devises	Montant en FBU
Dons attendus en 2014				100 751 240 000
Union Européenne	4ème trimestre	EUR	14 000 000	30 534 000 000
Banque Mondiale	3ème trimestre	USD	25 000 000	40 775 000 000
Banque Africaine de Développement	3ème trimestre	UC	7 000 000	17 810 520 000
Banque Africaine de Développement	4ème trimestre	UC	2 000 000	5 088 720 000
France	2ème trimestre	EUR	3 000 000	6 543 000 000

Source : Loi budgétaire 2014

Eu égard aux constats et observations résultant de l'analyse du niveau de mobilisation de ressources au cours de l'exercice 2013, les recommandations reprises dans l'encadré 5 permettent de maximiser les chances de mobilisation des ressources prévues pour l'année 2014.

Encadré 5 : Recommandations pour une mobilisation accrue des ressources du Budget Général de l'Etat, exercice 2014

1. Mieux négocier le calendrier de mobilisation et de décaissement des appuis budgétaires
2. Les politiques fiscales et budgétaires doivent être cohérentes avec le cadre ; macroéconomique ayant servi de base pour les prévisions budgétaires ;
3. Repenser les exonérations fiscales et douanières et autres avantages fiscaux, en vue de maximiser la mobilisation des ressources domestiques.

Chapitre 5. Niveau d'intégration de la dimension « genre » dans le Budget Général de l'Etat, exercice 2014

5.0. Introduction

Le Budget 2014 comporte plusieurs projets et programmes qui ont un impact direct ou indirect sur le genre. L'analyse du genre sera centrée sur la conformité du Budget 2014 aux réponses internationales données aux questions genre ainsi que les réponses nationales.

Une revue de tous les projets inscrits dans le budget 2014 sera effectuée pour mettre en exergue les projets dont la composante « genre » répond aux orientations stratégiques du CSLP II par rapport à cette question.

5.1. Réponses internationales aux questions du «genre »

Au cours de plusieurs rencontres internationales, régionales et sous régionales, il a été constaté un lien intrinsèque entre la population, le développement durable et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour concrétiser cet intérêt, divers instruments et cadres d'intervention ont été mise en place.

A titre illustratif, on peut citer :

- La convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) en 1979 ;
- Le programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en 1994 ;
- Le Programme d'action de Beijing pour la promotion de la femme en 1995 ;
- La Création en 2010 de l'Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONUFEMMES) dans la perspective de soutenir l'effectivité de tous les instruments

- adoptés en faveur de la promotion de la femme et de l'égalité homme-femme ;
- L'objectif 3 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) est consacré à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;
 - Dans chacun des cinq principes fondamentaux de la déclaration de Paris: l'appropriation, la responsabilité mutuelle, l'alignement, l'harmonisation et la gestion axée sur les résultats, les questions relatives au genre sont clairement posées pour qu'elles soient intégrées dans les politiques et programmes des pays, etc.

5.2. Réponses du Burundi aux questions du «genre »

La République du Burundi est partie prenante de certains engagements dont il a ratifié les différents instruments. L'environnement international, ainsi rappelé, est favorable à la promotion de l'équité et de l'égalité de genre. Les cadres politiques, juridiques et institutionnels indispensables à l'effectivité de l'égalité de chance et de l'égalité de droit, partout dans le monde et en Afrique en particulier, sont ainsi balisés.

Le Burundi dispose d'instruments pour répondre adéquatement aux besoins pratiques et stratégiques des hommes et des femmes, tout au long de leur cycle de vie et ce, en parfaite cohérence avec les engagements auxquels l'Etat a pleinement souscrit au niveau international, régional et sous - régional.

Sur le plan technique et légal, beaucoup de problèmes existent en matière d'égalité des droits entre l'homme et la femme.

L'analyse sur la transparence du Budget 2014 et de sa sensibilité par rapport au genre est basée sur le contenu de la politique nationale genre du Burundi qui a identifié un certain nombre de défis à relever à travers un plans d'actions contenant des objectifs spécifique et des orientations stratégiques qui fixent les actions à mener pendant toute la période 2012-2025.

A partir du cadre logique accompagnant la politique nationale genre au Burundi, on évaluera le degré de prise en compte de certaines actions qui doivent être reflétées dans les projets et programmes inscrits au budget 2014.

Il sera établi un lien entre les projets et programmes du Budget 2014 par rapport aux différents axes stratégiques du CSLP II. La capacité du contenu du budget 2014 à faire face aux défis identifiés dans la politique nationale « genre » sera appréciée en prenant comme référence les objectifs spécifiques identifiés dans le cadre logique de la PNG.

5.3. Examen des programmes ayant trait aux aspects genre dans le Budget 2014.

Du Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits des la Personne Humaine et du Genre aux programmes sectoriels dans les différents ministères, il est à constater le caractère transversal de la dimension genre sur laquelle nous relevons les constats ci-après :

- Un engagement du Gouvernement pour investir davantage dans les projets ayant comme finalité la promotion du genre (**cf tableau 15**).
- Le budget 2014 consacre au Ministère Nationale, des Droits des la Personne Humaine et du Genre un montant de **18,9 milliards de BIF** dont **9,6 milliards de BIF** sur les ressources nationales et **9,3 milliards de BIF** sur les ressources extérieures.
- Une politique nationale de genre est mise en œuvre dans le cadre du budget 2014 par une affectation d'un montant de **27,1 millions de BIF**. D'autres montants conséquents sont prévus dans le cadre du budget pour s'attaquer aux problèmes des enfants et autres groupes vulnérables (handicapés, sinistrés de guerre etc..).

Ainsi, le problème du genre est appréhendé différemment quand il faut mettre en place des politiques publiques qui ont pour but de répondre et apporter des solutions aux problèmes des femmes et aux groupes de vulnérables.

Le Burundi dispose d'une politique nationale « genre » qui couvre la période 2012-2025. Cette politique est alignée sur les piliers de la vision Burundi 2025 et aux différents axes du CSLP II. Il est également important de noter que le Burundi a ratifié plusieurs conventions internationales dont certaines d'entre elles doivent être reflétées dans le Budget. La prise en compte de la dimension genre dans le processus de planification du développement rentre dans cette optique. Plusieurs textes et instruments internationaux invitent les Etats à prendre en compte le genre dans les documents de planification budgétaire. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 constitue un des engagements inclus dans ce processus de budgétisation.

Le premier axe du CSLP II a trait au renforcement de l'Etat de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre. Il est essentiel que l'analyse du budget tienne compte de l'élément genre pour confirmer, à travers les outils de planification du développement humain que cette problématique est prise en compte dans les priorités de programmation budgétaire.

En effet, l'analyse du budget 2014 doit démontrer la conformité du contenu budget à cet axe du CSLP II mais également aux liens qui existent avec d'autres axes de la vision 2025.

Le caractère transversal de l'élément genre fait que l'analyse de la sensibilité du Budget au genre ne reste pas focalisée sur le contenu des allocations budgétaires alloués au Ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre mais au niveau des allocations sectoriels pour financer les projets et programmes de développement ayant comme finalité la promotion de l'égalité genre.

L'analyse prendra comme repère les orientations de politiques qui sont prévues et pilotées au sein de ces structures et identifiées dans les services sectoriels dans la programmation budgétaire et plus spécialement dans le budget 2014.

Le tableau 16 donne quelques éléments d'orientation sur les dotations spécifiques au genre dans le budget 2014 dans quatre (4) structures ministérielles qui totalisent un montant de 29,9 milliards de BIF.

Tableau 16 : Les dotations spécifiques au genre dans le Budget 2014

Ministère	Titre du projet	Dotation (en FBU)	
		Budget national	Bailleurs de fonds
Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la personne Humaine et du Genre	Appui à la promotion de la femme	448 254 686	
	Forum national des femmes	72 495 413	
	Lutte contre la violence faite aux femmes	64 772 839	948 456 083
	Mise en œuvre du politique national genre	27 185 780	
	Projet Maison des Femmes	34 220 652	
	Projet Autonomisation des Femmes	126 000 000	
	Réadaptation et réinsertion socioprofessionnelle des handicapés	1 088 790 484	
	Assistance médicale pour les groupes vulnérables	1 350 227 088	
	Mise en œuvre du plan d'action de la Résolution 1325	13 065 486	
Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida	Programme National de Santé de Reproduction (PNSR)	269 531 403	1 128 569 708
	Appui à la réduction de la mortalité maternelle		1 067 565 940
	Appui aux services de la santé maternelle		3 050 188 400

	Santé et droits reproductifs et sexuels		6 673 188 913
	Santé reproductive/GIZ		1 803 564 566
	Distribution des préservatifs/PSI	126 000 000	3 094 563 303
Ministère de la Justice et Garde des Sceaux	Fonctionnement des structures spécialisées pour la lutte contre les violences faites aux femmes	21 694 252	
Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation	Programme Education de Base, Egalité entre les Sexes et Prévention du VIH/SIDA chez les Jeunes		9 443 177 399
Total		3 342 238 083	26 355 663 912
Total général		29 997 901 995	

Source : Budget Général de l'Etat, Exercice 2014.

5.4. Rappel des principaux défis majeurs identifiés dans la politique nationale « genre » au Burundi

La politique nationale « genre » du Burundi identifie 8 défis qui doivent être relevés à travers la mise en œuvre des projets et programmes de développement inscrits dans les différents budgets de l'Etat.

Encadré 6 : Défis majeurs identifiés dans la politique nationale « genre » au Burundi

1. Le défi de l'amélioration du statut socioculturel de la femme au sein du ménage et de la société.
2. Le défi de l'acquisition équitable des connaissances et des compétences par les femmes.
3. Le défi de l'accès et de l'accessibilité des femmes et des hommes à des services sociaux de base de qualité.
4. Le défi de l'amélioration de la santé de reproduction de la femme et des adolescent(e)s.
5. Le défi de l'égal accès et accessibilité aux ressources et aux opportunités économiques par les femmes.
6. Le défi de l'exercice et de la jouissance équitable par la femme de ses droits fondamentaux.
7. Le défi de l'accès et de la participation équitable des femmes dans les instances de gestion et de décision.
8. Le défi de l'intégration du genre dans les interventions de développement. Les défis, ainsi explicités, déterminent les domaines prioritaires autour desquels le cadre d'intervention de la PNG 2012-2025 sera bâti.

Dans l'analyse du Budget général de l'Etat pour l'exercice 2014, nous allons voir la réponse apportée à ces défis. En outre, dans l'exposé des motifs du budget 2014, il est indiqué que « afin de promouvoir l'égalité du genre, les stratégies adoptées consistent à améliorer significativement le statut de la femme, adopter les mesures visant l'élimination de tous les comportements et de toutes les pratiques à caractère discriminatoires à l'égard des femmes, promouvoir l'accès équitable aux facteurs de production et améliorer significativement les aptitudes des femmes pour un meilleur rendement de leurs activités »,...

5.5. Prise en compte du contenu de la politique nationale « genre » dans le budget 2014

Orientations stratégiques (OS)	Les objectifs spécifiques retenus	Stratégies à mener	Prise en compte dans le budget 2014 et référence aux documents de planification de développement humain
<p>1. Amélioration du statut social et culturel de la femme dans la famille et dans la société</p>	<ul style="list-style-type: none"> - soutenir la promotion d'un environnement socioculturel favorable à l'équité et à l'égalité de reconnaissance, de traitement, de chances et de résultat envers les femmes ; - amener les garçons et les hommes à prendre une part active dans la promotion de l'égalité de genre. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'information et la sensibilisation des groupes cibles sur les questions de genre, - la mobilisation sociale des populations en faveur des changements de mentalité et de comportement indispensables à la réduction des inégalités liées au sexe et - le plaidoyer auprès des décideurs et leaders pour un soutien actif à l'équité et à l'égalité de genre. 	<p>Une partie du budget du Ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre de 2014 a été consacré à la réalisation de ces stratégies notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la promotion de la femme pour 448 254 686 FBU ; - Forum national des femmes pour 72 495 413 FBU ; - Lutte contre la violence faite aux femmes pour 1 013 228 922 FBU: - Mise en œuvre de la politique nationale « genre » pour

			<p>27 185 780 FBU ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet Maison des Femmes pour 34 220 652 FBU ; - Mise en œuvre du plan d'action de la résolution 1325 pour 13 085 486 - Réadaptation physique et réinsertion socioprofessionnelle des handicapés pour 1.088.790.484 FBU - Projet autonomisation de la femme pour 126 000 000 FBU.
<p>2. Renforcement de l'accès équitable des femmes, des hommes et des adolescent(e)s aux services sociaux de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> - soutenir la prise en compte des besoins différenciés, des filles, des garçons des femmes et des hommes à tous les niveaux du système éducatif ; - soutenir la réduction du taux de déperdition tant chez les garçons que chez les filles ; - soutenir la réduction de l'analphabétisme; 	<ul style="list-style-type: none"> - un vaste programme d'information et de sensibilisation des groupes cibles sur les questions de genre, - la formation en genre des acteurs de ces secteurs, - le renforcement de la participation communautaire, - le plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion 	<p>Le Budget 2014 contient plusieurs projets et programmes dans le secteur de la santé et de l'éducation qui répondent aux orientations stratégiques portant sur l'accès équitable des femmes, des hommes et des adolescent(e)s aux services sociaux de base.</p> <p>On peut faire cette lecture à travers les budgets</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - contribuer à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles ; - contribuer à la maîtrise de la fécondité au sein du couple et à la réduction de la mortalité maternelle; - contribuer à accroître le niveau d'information et de protection des femmes et des adolescent(e)s contre l'IST/SIDA ; - soutenir la prise en charge des malades du SIDA ; - contribuer à réduire les violences basées sur le genre (VBG). - Contribuer à la bonne gestion de l'environnement 	<p>pour un soutien actif à l'équité et à l'égalité de genre.</p>	<p>d'affectations spéciales qui est le symbole des améliorations de la présentation budget par rapport au contenu de la Loi Organique des Finances Publiques et du RGGBP de 2011 qui autorisent une présentation du budget d'affectations spéciales dans le cadre de la transparence budgétaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ainsi, un budget de 9,4 milliards est prévu au titre du programme d'éducation de base, égalité entre les sexes et prévention du VIH SIDA chez les jeunes. - De même, un montant de 66,2 milliards est affecté au fonds commun pour l'éducation. - Plusieurs autres projets sont listés dans le secteur de la santé et de la lutte contre le SIDA et sont financés par les
--	--	--	--

			tirages sur les prêts de développement pour un montant de 106,2 milliards de BIF
3. Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> - réduire le temps et la pénibilité des tâches domestiques ; - soutenir le pouvoir économique des femmes dans tous les secteurs productifs ; - Contribuer à l'égalité d'accès au marché du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - l'allègement des travaux domestiques, - le renforcement de l'accès des femmes aux moyens de production, à la technologie et au crédit, - le renforcement de leurs compétences sur les plans technique et professionnel ainsi qu'au niveau de la planification et de la gestion, - le renforcement des connaissances des femmes sur les secteurs porteurs, les marchés nationaux et régionaux, les normes commerciales, les procédures douanières, les incidences de la mondialisation et les financements accessibles, - le plaidoyer de l'application égale des lois sur le droit du travail et la protection sociale 	<p>Les projets en lien avec les orientations stratégiques pour la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie sont ceux qui ont un lien avec l'axe 2 du CSLP.</p> <p>Tous les projets énergétiques, tous les projets routiers, tous les projets listés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement concurrent à la réalisation de ces orientations stratégique.</p>

		à tous les acteurs économiques, - le renforcement de l'accès et du pouvoir de négociation des femmes dans le marché de l'emploi.	
4. Promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes	<ul style="list-style-type: none"> - contribuer à l'instauration d'un environnement juridique favorable à l'équité et à l'égalité de genre ; - garantir l'application des droits des femmes conformément à la Constitution, à la CEDEF et autres conventions sur les droits humains. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'harmonisation de la législation nationale avec les engagements internationaux et régionaux ratifiés par le Burundi ; - l'opérationnalisation des textes adoptés par la prise des mesures d'application conformément à la loi ; - la formation en genre des acteurs judiciaires sur les droits des femmes et leur application ; - l'information et la sensibilisation des populations sur le respect des droits fondamentaux de tous, hommes, femmes et jeunes. 	<p>La prise en compte de ces éléments dans le budget 2014 se réfère au contenu des projets et programmes qui ont un lien avec l'axe 1 du CSLP II.</p> <p>Au niveau de la justice, au niveau du Ministère ayant en charge les questions de genre, on retrouve dans le budget 2014 des projets et programmes qui ont comme objectifs spécifiques les questions d'amélioration d'un environnement juridique favorable à l'équité et à l'égalité de genre notamment la rubrique au ministère de la justice lié au fonctionnement des structures spécialisées pour la lutte contre les violences faites aux femmes pour 21 694 522 FBU.</p>
5. Promotion équitable de la	- Cette orientation stratégique	la sensibilisation des différents	Certaines stratégies à mener au

<p>participation des femmes et des hommes dans les sphères de décision et dans les mécanismes de consolidation de la paix et de la sécurité</p>	<p>a pour objet de promouvoir l'accès des femmes dans les instances de décision et les mécanismes de gouvernance économique, politique y compris la paix et la sécurité. A cet effet, <i>l'objectif spécifique</i> retenu est de soutenir l'égal exercice des droits civiques et politiques par les femmes et les hommes à tous les niveaux.</p>	<p>acteurs de la société à l'exercice égal de la citoyenneté par l'homme et la femme, à leur égale capacité à exercer le pouvoir dans les instances politiques et dans les secteurs de développement économique;</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le renforcement des capacités des structures décentralisées et du pouvoir local en genre ; ii. le renforcement du leadership féminin aux niveaux national et local. 	<p>titre des orientations stratégiques se rapportant à la promotion équitable de la participation des femmes et des hommes dans les sphères de décision et dans les mécanismes de consolidation de la paix et de la sécurité ont trait à des décisions d'ordre politique qui ne peuvent pas être identifiés dans le cadre du budget 2014. Toutefois, il est établi un lien entre les orientations stratégiques à mener et le contenu de l'axe1 du CSLP II</p>
<p>6. Renforcement des capacités d'intervention des mécanismes institutionnels de mise en œuvre de la PNG</p>	<ul style="list-style-type: none"> - assurer au Ministère en charge du genre une réelle capacité d'intervention et de pilotage ; - soutenir la capacité d'intervention des points focaux; - soutenir la redynamisation du Groupe intégré genre du Système des Nations Unies ; 	<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la position institutionnelle du mécanisme gouvernemental genre ; - le développement des compétences en genre, planification, suivi et évaluation du mécanisme gouvernemental ; - le développement d'une stratégie de coordination et de 	<p>Bien que limités, on peut lire des literas budgétaires alloués au Ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre qui répondent à certaines orientations stratégiques se rapportent à des actions à mener au titre du renforcement des capacités d'intervention des</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - accroître les performances des organisations de la société civile intervenant dans le domaine du genre ; - promouvoir la participation effective des acteurs de la communication à l'instauration d'un environnement d'équité et d'égalité; - améliorer les capacités d'intervention des mécanismes de financement en faveur des femmes du secteur informel et des femmes entrepreneurs ; - assurer la mise en œuvre efficace de la PNG - soutenir l'intégration de l'approche genre dans les ministères, Assemblée Nationale, Sénat et autres institutions publiques. 	<p>suivi-évaluation du genre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement d'un système d'information et de recherche sur les questions de genre et de la promotion de la femme ; - le développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour soutenir l'équité et l'égalité de genre ; - le renforcement de la capacité d'intervention des cellules et points focaux genre ; - le renforcement des capacités en genre des OSC intervenant dans la mise en œuvre de la PNG ; - le plaidoyer auprès des PTF pour une meilleure harmonisation de leurs interventions 	<p>mécanismes institutionnels de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.</p>
--	--	--	---

Le chantier en matière de la promotion de l'égalité de genre est immense. Ce chantier est encadré dans une politique nationale « genre » du Burundi qui couvre la période 2012-2015. Le CSLP II a réservé un sous-axe spécifiquement dédié aux questions genre. La mise en œuvre de la politique nationale est appliquée de façon transversale et se reflète dans les différents projets des secteurs ministériels.

Après l'analyse du niveau d'intégration de la dimension « genre » dans le Budget Général de l'Etat, exercice 2014, les recommandations de l'encadré 7 s'avèrent nécessaires.

Encadré 7 : Recommandations sur le niveau d'intégration de la dimension « genre » dans le Budget Général de l'Etat, exercice 2014

1. Continuer d'appuyer les actions déjà entreprises dans le domaine du genre pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre logique de la politique nationale « genre » ;
2. Le ministère ayant en charge les questions du genre devrait vulgariser les conventions et autres textes dont le Burundi est signataire notamment la résolution 1325 des Nations Unies pour permettre aux planificateurs du développement d'en tenir compte lors de la définition des politiques publiques.

Chapitre 6. Commentaires sur le niveau de prise en compte par le Gouvernement des recommandations émises dans les rapports similaires précédents publiés par l'Observatoire de l'Action Gouvernementale

En parcourant les recommandations émises à l'endroit du Gouvernement dans les rapports similaires précédents publiés par l'OAG, nous constatons que 53% des recommandations ont été déjà prises en compte, 28% sont en cours d'application ou partiellement prises en compte tandis que 19% seulement n'ont pas été prises en compte.

6.1. Contenu des recommandations identifiées

Les recommandations prises en compte par le Gouvernement concernent essentiellement :

- La poursuite des efforts dans l'élargissement de l'assiette fiscale afin de mobiliser plus de ressources intérieures ;
- Le respect des règles minimales de transparence budgétaires ;
- L'adoption du système CDMT depuis 2012, sa vulgarisation au niveau de tous les ministères depuis 2013 ;
- L'amélioration de la présentation du PIP du fait qu'il est actuellement intégré d'abord aux CDM sectoriels et par après au CDMT central après consolidation ;
- L'inflation est considérée comme une variable clé de la budgétisation en plus de la pression fiscale et des autres agrégats macroéconomiques ;
- Le gouvernement recourt à des marchés financiers pour lever des fonds complémentaires à la mise en œuvre des actions de développement contenues dans le CSLP II à travers la souscription des certificats et obligations du trésor ;
- Les projets des marchés publics sont planifiés à l'avance car tous les ministères et autres services de l'Etat sont tenus de déposer leurs plans prévisionnels annuels de marchés à passer à la Direction Nationale de Contrôle des marchés Publics au mois de janvier. Le marché qui ne

figure pas dans ce plan annuel ne sera pas financé par le budget de cette année(art 15 du code des marchés publics) ;

- Le gouvernement a donné une place de choix au développement local à travers la politique sectorielle du Ministère du Développement Communal et les interventions du FONIC et les interventions des autres ministères (Santé Publique et Lutte contre le SIDA, Education, Agriculture et Elevage, Solidarité Nationale, Energie et Mines) et divers projets sur financement extérieur ;
- L'aide extérieure est actuellement sollicitée sous forme de dons ou de prêts concessionnels ;
- Les opérateurs économiques du secteur informel ont été recensés et classés dans des catégories. Ils payent des impôts forfaitaires suivant la taille de leurs activités;
- Selon les exigences de la loi organique relatives aux finances publiques, les ministères sectoriels donnent des rapports d'engagement de leur budget qui sont centralisés par le ministère des finances aux fins d'élaborer la loi de règlement et de compte rendu budgétaire.

6.2. Les recommandations partiellement pris en compte par le Gouvernement concernent notamment:

✓ L'application de la politique du charroi zéro

Les chauffeurs ont été indemnisés à hauteur d'un million de francs burundais chacun. Néanmoins, la plupart des véhicules ont été cédés pour des sommes modiques et ils ne sont pas utilisés pour le service de l'Etat si l'on tient compte du fait qu'une partie de ces véhicules ont été vendus par les acquéreurs. Par ailleurs, les indemnités de déplacement dont bénéficient les ayants-droits aux véhicules de fonction restent importantes. Dans le budget 2014, elles s'élèvent à 2.500.000.000 FBU dans l'administration centrale seulement.

✓ **Des efforts sur la gouvernance économique et financière insuffisants**

Des efforts sont fournis dans l'amélioration de la gouvernance économique et financière ainsi que la transparence dans la gestion des finances publiques et ce, pour une plus forte mobilisation des partenaires techniques et financiers dans l'accompagnement de la mise en œuvre du CSLP-II.

En effet des instruments légaux ont été mis en place pour la gestion des finances publiques (loi organique relative aux finances publiques, règlement général de gestion des budgets publics, décret portant sur la gouvernance budgétaire), une stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, etc . Néanmoins l'application de ces instruments n'est pas encore totale.

Par ailleurs, la transparence budgétaire n'est pas encore là tant que le large public n'a pas encore accès aux informations budgétaires ;

✓ **Des consultations budgétaires nécessitant une amélioration au niveau de la communication**

Les consultations budgétaires sont organisées suivant une lettre circulaire du ministre des Finances qui indique les dates, les modalités de discussions, les niveaux de responsabilité requis pour la représentation des Ministères et institutions. Néanmoins dans ces séances participent seulement les représentants des ministères et institutions concernées avec les techniciens du ministère des Finances et non le grand public ;

✓ **Un soutien plus accru au secteur de l'énergie**

Le Gouvernement a fait des efforts dans le domaine énergétique si l'on tient des projets prévus dans le secteur (Ministère de l'énergie et mines) dans le budget 2014 et dans le CDMT-central 2014-2016 où l'on prévoit d'impliquer activement les opérateurs privés

✓ **Le système Statistique National en nette amélioration**

Le Système Statistique National (SSN) est entrain d'être renforcé (à travers le renforcement des capacités matériels et financiers de l'ISTEEBU) pour que celui-ci puisse produire régulièrement des informations statistiques de qualité afin de satisfaire les besoins des utilisateurs en construisant des séries de données nécessaires au pilotage économique, social et politique par le Gouvernement et ses partenaires;

✓ **Des efforts pour augmenter les recettes domestiques et maîtriser les dépenses**

Des efforts ont été faits pour accroître les ressources publiques internes (élargissement de l'assiette fiscale ci-haut cité, la formalisation du secteur minier,...) et maîtriser les dépenses par la limitation des recrutements au strict minimum. Cependant, on observe des dérapages dans certains services où on continue de recruter un personnel pléthorique pour des raisons autres que celles du service ;

✓ **Un cadre de concertation Gouvernement-Bailleurs de fonds renforcé avec des conditionnalités**

Le cadre de concertation entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds a été renforcé en vue d'améliorer la prévisibilité des appuis extérieurs, pour pouvoir collecter dans les plus brefs délais les données nécessaires pour établir des prévisions détaillées des dépenses et des décaissements sur les projets. Néanmoins, les aides extérieures sont toujours sujettes à des conditionnalités et les décaissements commencent tardivement ;

✓ **Réduction des comptes hors budgets**

Le nombre des comptes hors budgets a été réduit, même s'il en reste pour ne pas handicaper le déroulement normal de certains services et les exigences de certains bailleurs.

✓ L'harmonisation des procédures fiscales avec l'EAC continue

L'harmonisation des procédures fiscales avec celles des partenaires de la CEA n'est pas encore systématique ;

La coordination des structures impliquées dans l'octroi des exonérations et autres avantages fiscaux afin de comprimer les dépenses fiscales n'est pas encore effective car elle nécessite la révision du cadre légal.

6.3. Les recommandations qui n'ont pas encore été pris en compte

- ✓ Faire appel aux capitaux privés étrangers, notamment ceux intéressés par les certificats de réduction d'émissions de gaz à effets de serre dans le cadre du commerce des crédits carbone ;
- ✓ Faire rémunérer les ressources énergétiques naturelles du pays notamment hydroélectriques par les industries minières qui pourraient permettre un effet de levier ;
- ✓ Harmoniser l'année fiscale du Burundi à celle des pays de la Communauté Est Africaine ;
- ✓ Poursuivre les efforts de réduction et de maîtrise de la gestion des exonérations ;
- ✓ Consacrer plus de ressources au secteur agricole, en accordant plus d'investissement à la **trilogie « Irrigation, fertilisation des sols et semences sélectionnées »** ;
- ✓ Créer un fonds de bonification des intérêts aux prêts octroyés par les IMF au monde rural ;
- ✓ Renégocier avec les bailleurs de fonds l'affectation d'une partie des fonds IPPTE à la bonification des intérêts des prêts octroyés aux paysans cultivateurs et éleveurs ;
- ✓ Respecter les délais prévus par la constitution pour la transmission du projet de budget au Parlement ;
- ✓ Assurer l'équilibre dans l'octroi des crédits budgétaires entre le capital, les salaires, les frais de fonctionnement et d'entretien ainsi qu'au niveau sectoriel.

Conclusion générale et recommandations

Au terme de la l'analyse du budget général de l'Etat, exercice 2014 par rapport au degré de sa transparence et sa cohérence avec le développement humain durable, il ressort les principaux constats suivants:

- Le Budget 2014 est déficitaire et son financement reste problématique;
- Le Budget 2014 répond à certains principes de transparence mais beaucoup de choses restent à faire ;
- Le Budget 2014 est cohérent avec le contenu des axes du CSLP II mais il y a un déséquilibre criant au niveau des allocations budgétaires. En effet, l'axe 4 portant sur la gestion de l'espace pour un développement durable n'a bénéficié que de moins de 2% de l'ensemble du budget ;
- Il maque un lien entre la conformité du Budget et les stratégies de développement humain centrées sur la réalisation des OMD bien que le budget 2014 comporte beaucoup de projets au niveau de l'axe 1 et 3 du CSLP II qui répondent à certains indicateurs de développement humain surtout dans le secteur de la santé et de l'éducation ;
- Le coût de l'intégration à la communauté Est Africaine est élevé ;
- Le Budget 2014 a tenu compte de la problématique "genre" ;
- Plusieurs projets dans le secteur de la santé et de l'éducation sont de nature à favoriser l'atteinte des OMD. Mais les besoins sont immenses par rapport au volume de ressources disponibles et mobilisables aussi bien sur le plan interne qu'externe ;
- Le rythme de déblocages des fonds promis dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP II est très lent et soumis à de fortes conditionnalités ;
- La mobilisation des appuis budgétaires est incertaine surtout au niveau du calendrier de décaissement ;
- Au niveau de la mobilisation des recettes domestiques, la gestion des exonérations n'est pas encore maîtrisée ;

- Les recommandations émises dans les rapports antérieurs publiés par l'OAG sur l'analyse du Budget ont été prise en compte par le Gouvernement à hauteur de 53%.

Compte tenu de ces constats, des recommandations ont été formulées pour pouvoir améliorer la préparation des budgets futurs :

- Le budget de l'Etat doit être élaboré sur base d'un cadre macroéconomique stable et consolidé ;
- Les hypothèses de prévisions doivent être réalistes et cohérentes avec le contenu des documents de planification du développement économiques et à l'ensemble des stratégies sectorielles ;
- Les projets à inscrire au titre des différents axes du CSLP-II doivent contribuer à générer des facteurs de production capable d'impacter le développement du secteur réel de l'économie en agissant sur les véritables moteurs de la croissance économique ;
- Le financement du déficit budgétaire doit être comptabilité avec la politique monétaire de manière à ne pas créer un effet d'éviction. L'endettement intérieur de l'Etat doit être maîtrisé pour ne pas déstabiliser, à court et à moyen terme, le secteur réel de l'économie
- Pour accroître la transparence du processus budgétaire :
 - ✓ animer et organiser des Conférences publiques et ou des débats sur le contenu du CDMT central bien connu avant l'étude du projet de budget en Conseil des Ministres et sa présentation au Parlement ;
 - ✓ Créer un journal officiel qui publie toutes les informations budgétaires aussi bien en langue française qu'en langue nationale ;
 - ✓ Créer une chaîne de radio spécialisée pour les questions d'informations budgétaires au large public avec un numéro vert où tout citoyen peut demander des éclaircissements ou donner ses suggestions sur toutes les questions en rapport avec la préparation du Budget et son exécution. Mieux négocier le calendrier de mobilisation et de décaissement des appuis budgétaires ;

- ✓ Les questions de préparations du budget devraient mobiliser autant de citoyens que le sont la préparation des élections dont la communication est plus soignée et dirigée vers tout ce qui sont sensés être impliqué dans vote ;
- Les politiques fiscales et budgétaires doivent être cohérentes avec le cadre macroéconomique ayant servi de base pour les prévisions budgétaires ;
- A court terme, ajuster les dépenses courantes de manière qu'elle soit compatible avec les capacités de mobilisation de recettes domestiques dans la perspective de dégager une épargne publique ;
- Les exonérations et autres avantages fiscaux doivent être repensés en vue de maximiser la mobilisation des ressources domestiques ;
- Les actions déjà entreprises dans le domaine du genre devraient continuer d'être appuyées pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre logique de la politique nationale genre ;
- Le ministère ayant en charge les questions du genre devrait vulgariser les conventions et autres textes dont le Burundi est signataire notamment la résolution 1325 des Nations Unies ;
- Repenser la politique d'allocation des contributions aux organisations internationales et sous régionales en alignant le mode de calcul sur des critères mettant en exergue la capacité contributive du pays. Sur cette base, renégocier le mode de calcul des contributions du Burundi à la CEA.
- Evaluer l'impact de certaines politiques adoptées dans le cadre de la réduction du train de vie l'Etat notamment la politique de charroi zéro, la politique de gel des recrutements et s'inspirer des meilleures pratiques pour dégager des économies sur le coût des représentations diplomatique.

Bibliographie

Textes

1. Loi n°1/32 du 31 décembre 2013 portant fixation du Budget Général de l'Etat de la République du Burundi pour l'exercice 2014
2. Loi n°1/13 du 30 juillet 2013 portant fixation du Budget Général Révisé de l'Etat de la République du Burundi pour l'exercice 2014
3. Document d'Orientation Budgétaire 2014-2016
4. Politique Nationale Genre
5. Vision du Burundi 2025
6. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement
7. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 20012-2016

Etudes et rapports

1. Rapport sur l'exécution du budget 2013
2. Tableau des Opérations Financières(TOF)
3. PNUD, Analyse stratégique de la participation du Burundi dans les différents cadres d'intégration régionale : défis et opportunités, mars 2012
4. BAD, rapport du département des statistiques, mars 2014

Consultation en ligne sur sites Web

1. Fonds Monétaire International(FMI) (<http://www.imf.org>)
2. East African Community (EAC) (<http://www.eac.int>)
3. Ministère des Finances, de la Planification et du Développement Economique (<http://www.finances.gov.bi>)

Annexe 1 : synthèse des recommandations

A. Recommandations faites au Gouvernement

n°	Recommandations	Niveau de suivi	Observations
1.	Renforcer la coordination des structures impliquées dans l'octroi des exonérations et autres avantages fiscaux afin de comprimer les dépenses fiscales	Partiellement	Le Gouvernement n'a pas encore revu certains textes accordant des avantages fiscaux (le Code des investissements, etc). Aussi, les structures impliquées dans l'octroi des exonérations et autres avantages fiscaux ne font pas des contrôles à priori des différents dossiers leur soumis.
2.	Recenser, par le biais du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique et les administrations fiscales sous tutelle, toutes les dépenses fiscales avec leur coût et les renseigner sur une liste à annexer au projet de loi de finances. Cette action pourrait être réalisée en renforçant les systèmes d'information et de contrôle interne de l'administration fiscale	La recommandation est réalisée	Dans le budget général de l'Etat, le montant des exonérations que chaque structure étatique va bénéficier est indiqué.
3.	Consacrer plus d'efforts dans		Le cadre légal a été déjà mis en place (cfr la loi

	l'amélioration de la Gouvernance économique et financière ainsi que la transparence dans la gestion des finances publiques et ce, pour une plus forte mobilisation des partenaires techniques et financiers dans l'accompagnement de la mise en œuvre du CSLP-II	En cours	organique relative aux finances publiques, le règlement général de gestion des budgets publics, le décret sur la gouvernance budgétaire) mais son application est en cours. Aussi, il reste en mettre en place des outils permettant au large public d'être informé des activités budgétaires passées, présentes et futures.
4.	Remplir dans les plus brefs délais les conditionnalités exigées par ses partenaires techniques et financiers afin de mobiliser les fonds promis à Genève pour le financement du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Lutte Contre la Pauvreté, deuxième génération (CSLP II)	En cours	
5.	Apprêter suffisamment tôt les études des projets à présenter et au département en charge de planifier les marchés publics pour les passer sans	La recommandation est suivie	Tous les ministères et autres services de l'Etat sont tenus de déposer leurs plans prévisionnels annuels de marchés à passer à la Direction Nationale de Contrôle des marchés Publics au mois de janvier et

	retard		le marché qui ne figure pas dans ce plan annuel ne sera pas financé par le budget de cette année(art 15 du code des marchés publics).
6.	Recourir à des marchés financiers pour lever des fonds complémentaires à la mise en œuvre des actions de développement contenues dans le CSLP II	La recommandation est suivie	Le Gouvernement souscrit régulièrement aux certificats et obligations du trésor pour financer le déficit budgétaire et faire face aux actions de développement
7.	Remplir les conditionnalités exigées par les bailleurs de fonds et d’apprêter dans les délais, à travers les ministères techniques, les études des projets, objet de financement, en vue de mobiliser plus de ressources externes promises au titre de dons.	La recommandation est suivie	Avec l’adoption du système CDMT, les ministères techniques présentent leurs projets au mois de mai au Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire (CPCMB) institué le 10 Août 2010 par Ordonnance conjointe N°120/540/1209/2010 du Ministre du Plan et de la Reconstruction et du Ministre des Finances. Ces projets sont centralisés dans le Document d’Orientation Budgétaire(DOB) ou CDMT central par le CPCMB ; que le ministre en charge des finances présente au Conseil des Ministres au plus tard au mois de juin et qui va constituer la lettre de cadrage pour la préparation du projet de loi de finances.

8.	Veuillez à ce que, dans le cadre de la politique du charroi zéro, les véhicules de l'Etat ne soient cédés à vil prix et songer à une politique sociale adaptée des chauffeurs naguère affectés à ces véhicules.	La recommandation a été partiellement suivie	Les chauffeurs ont été indemnisés à hauteur d'un million de FBU mais l'évaluation de la valeur réelle des véhicules cédés dans le cadre du charroi zéro est sujette à caution(les experts sont connus par les acquéreurs et il peut y avoir corruption)
9.	Prendre une option sur le moyen terme pour maintenir une budgétisation rationnelle tenant compte de l'accroissement de la production et de l'offre de l'énergie face au déficit énergétique chronique observé au Burundi qui plombe la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.	La recommandation est suivie	Dans le CDMT –central 2014-2016, le Gouvernement prévoit de construire des mini-barrages et réhabilite celui de Rwegura pour remédier au déficit énergétique observé au Burundi et impulser ainsi la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Cependant, la réalisation de ce projet dépendra des dons promis sur la période. Par ailleurs dans le budget général de l'Etat de 2014, 73% du budget du ministère de l'Energie et Mines sera consacré à l'électrification ou réhabilitation des barrages existants.
10.	Prendre une option sur le moyen terme pour maintenir une budgétisation rationnelle tenant compte de l'accroissement de la production et de l'offre de l'énergie étant donné qu'au	Sans commentaires	Sans commentaires

	Burundi l'agriculture est un des secteurs clés des sources de croissance.		
11	Prendre une option sur le moyen terme pour maintenir une budgétisation rationnelle tenant compte de l'accroissement de la production et de l'offre de l'énergie en créant un Fonds National de l'énergie, fédérant les différents bailleurs de financement nationaux, bilatéraux et multilatéraux et réceptacle préférentiel de leurs contributions. La gestion de ce Fonds devrait être supervisée par un Conseil de Surveillance intégrant des représentants des principaux contributeurs.	La recommandation a été partiellement suivie	La construction de mini-barrages, l'achèvement du barrage de MPANDA et la réhabilitation de celui de RWEGURA d'ici 2014. Cependant, la mise en place d'un fond national d'énergie n'est pas la seule priorité du Gouvernement qui doit soutenir les autres axes de développement humain durable dans un contexte de reprise de croissance économique dans les économies avancées et la réduction des aides.
12	Considérer le niveau d'inflation comme une variable clé de la budgétisation	La recommandation n'est pas suivie	L'inflation n'est pas la seule variable clé de la budgétisation. Il y a aussi d'autres variables à considérer
13	Faire un appel à l'aide extérieure bilatérale et multilatérale sous forme de subvention ou de prêts concessionnels, notamment par le	La recommandation a été suivie	Le budget 2014 est constitué de dons courants et des dons en capital bilatéraux et multilatéraux.

	biais des systèmes de financement de projets privilégiés des pays post- conflit		
14	Faire appel aux capitaux privés étrangers, notamment ceux intéressés par les certificats de réduction d'émissions de gaz à effets de serre dans le cadre du commerce de crédits carbone	La recommandation n'est pas suivie	Le Burundi n'a pas encore mis en œuvre tous les traités et conventions signés en matière de la protection de l'environnement. Il ne serait pas donc possible de faire appel à de tels capitaux.
15	Mobiliser et/réorienter vers le secteur énergétique de capitaux privés burundais actuellement tournés en majorité vers d'autres secteurs	La recommandation a été partiellement suivie	Cette possibilité est prévue dans le CDMT-central 2014-2016.
16	Impliquer de manière accrue les systèmes bancaires et financiers dans le financement de projets et programmes énergétiques	La recommandation est suivie	Cela a été prévu dans le CDMT- central de 2014-2016.
17	Faire rémunérer les ressources énergétiques naturelles du pays notamment hydroélectriques par les industries minières utilisateurs qui pourraient permettre un effet de levier	La recommandation n'est pas encore suivie	Il faut d'abord un cadre légal du secteur.
18	Les ministères techniques présentent des propositions des projets des budgets qui comprennent des analyses	La recommandation est suivie	Avec l'adoption du système CDMT depuis 2012, les ministères techniques doivent élaborer des CDMT-sectoriels qu'ils présentent au CPCMB au mois de

	approfondies de la situation et des priorités à faire, lesquelles doivent s'inscrire dans le cadre des politiques macroéconomiques et des stratégies définies dans le CSLP		mai.
19	Les projections de croissance économiques des ressources et des charges du budget de l'Etat ainsi que les orientations budgétaires figurant dans les lettres de cadrage des années qui se suivent soient caractérisées par une cohérence étant donné que ce document reflète un cadre glissant, présenté chaque année avec le budget	La recommandation est suivie	Avec l'adoption du système CDMT les données macroéconomiques et budgétaires des années qui se suivent sont cohérentes.
20	Les capacités institutionnelles et financières du Système Statistique National (SSN) soient renforcées pour que celui-ci puisse produire régulièrement des informations statistiques de qualité afin de satisfaire les besoins des utilisateurs en construisant des séries de données nécessaires au pilotage économique, social et politique par le Gouvernement	La recommandation est en cours de réalisation	Depuis 2012, beaucoup de moyens ont été mis dans ce secteur et l'ISTEEBU est à l'œuvre depuis cette époque et a mené des enquêtes auprès des ménages et des opérateurs économiques dans tous le pays pour constituer une base de données fiables. Néanmoins, le travail n'est pas encore achevé.

	et ses partenaires. Plus particulièrement, les budgets votés devraient permettre de produire des données statistiques de souveraineté et les indicateurs qualifiés de « High Frequency Data » et en les diffusant le plus possible et prioritairement sur le Web		
21	Les ministères dépen­si­ers produisent des rap­ports financiers pour répondre à l'obligation de rendre compte ex-post. Ces rap­ports devraient servir comme base de prévisions et présentés suivant la nomenclature budgétaire et comptable en vigueur	La recommandation est suivie	Les ministères dépen­si­ers produisent des rap­ports d'engagement budgétaires tandis que le ministère des finances produit le Tableau des Opérations Financières (TOFE). Ses données servent de base en partie dans les prévisions.
22	Elargir l'assiette fiscale tout en essayant de maintenir la pression fiscale à un niveau acceptable tout en créant un environnement favorable aux investissements	La recommandation est suivie	C'est l'une des perspectives du CDMT- central 2014-2016
23	Le montant des dépenses fiscales (exonérations) soit déterminé en précisant la nature des dépenses concernées, son coût, sa taille et le	La recommandation est suivie	Dans le budget 2014, il est précisé pour chaque ministère ou structure étatique, le montant des exonérations dont il aura à bénéficier

	nombre des sociétés bénéficiaires de ces avantages fiscaux		
24	Le nombre de comptes alimentés par des ressources directement affectées soit réduit davantage pour une transparence budgétaire	La recommandation est suivie	Pour le budget 2014, il n'y a que le FRN qui a bénéficié de cette faveur
25	Le cadre de concertation entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds soit renforcé en vue d'améliorer la prévisibilité des appuis extérieurs, ce qui permettrait à terme de collecter dans les plus brefs délais les données nécessaires pour établir des prévisions détaillées des dépenses et des décaissements sur les projets	La recommandation n'est pas suivie	Il n'est pas toujours aisé de remplir les conditionnalités des bailleurs pour pouvoir bénéficier de ces appuis.
26	La préparation des PIP soit améliorée	La recommandation a été partiellement suivie	Certains ministères techniques ne suivent pas le canevas donné par les services du ministère en charge des finances. Mais étant donné que le PIP est désormais intégré dans le CDMT, on va améliorer obligatoirement sa préparation.
27	Tous les ministères et tous les secteurs préparent les budgets dans le cadre des CDMT et qu'ils produisent périodiquement les	La recommandation est suivie	Depuis 2012 avec quelques ministères mais avec le budget 2014, tous les ministères et structures étatiques ont procédé de cette façon.

	rapports d'exécution budgétaire et de comptes de gestion qui servent de base à la prévision budgétaire		
28	Organiser les conférences budgétaires par un texte réglementaire incluant les dates, les modalités de discussions, les niveaux de responsabilité requis pour la représentation des Ministères et institutions	La recommandation a été partiellement suivie	Après la sortie de la lettre de cadrage envoyée à tous les ministres, il ya une lettre circulaire qui précise les dates et heure de discussion pour chaque ministère. Participent à ces discussions les représentants des ministères et les techniciens de la direction du budget.
29	Harmoniser l'année fiscale du Burundi à celle des pays de la communauté Est Africaine	La recommandation n'est pas encore suivie	
30	Poursuivre les efforts de réduction et de maîtrise de la gestion des exonérations	La recommandation n'est pas suivie	Le montant des prévisions des exonérations de 2014 sont les mêmes que celles de 2013(18 000 000 000).
31	S'assurer que tous les projets d'investissement budgétisés disposent réellement des garanties formelles de financement	La recommandation est suivie	Seulement pour l'une ou l'autre raison, les décaissements peuvent se faire tardivement
32	Consacrer plus de ressources au secteur agricole, en accordant plus d'investissement à la <i>trilogie</i> « <i>Irrigation, fertilisation des sols et semences sélectionnées</i> »	La recommandation n'est pas suivie	Le budget accordé au ministère en 2014 représente 2. 46% du budget général de l'Etat alors que ce secteur est identifié dans le CSLP-II comme porteur de la croissance.

33	Mobiliser les ressources suffisantes dans l'avenir en vue d'appuyer les collectivités locales considérées comme base du développement	Sans commentaires	La décentralisation n'est pas encore effective
34	Définir rapidement les mécanismes permettant la contribution du secteur informel aux ressources fiscales	La recommandation est suivie	L'OBR est à l'œuvre mais avec le rythme sur lequel les marchés sont incendiés, le problème est loin d'être résolu.
35	Harmoniser systématiquement les procédures fiscales avec celles des partenaires de la CEA	La recommandation est suivie partiellement	La TVA a été déjà mise en place de même que le Tarif Extérieur Commun (TEC). Les autres procédures vont suivre.
36	Créer un fonds de bonification des intérêts aux prêts octroyés par les IMF au monde rural	La recommandation n'est pas encore suivie	Les ressources dont disposent l'Etat ne lui permettent pas de couvrir tous ses besoins. Il établit les priorités.
37	Veillez à ce que les investissements prévus sur emprunts extérieurs soient effectivement réalisés et que les financements de projets par les dons en capital soient mobilisés	La recommandation est suivie	Les bailleurs doivent donner de non(objections avant chaque décaissement.
38	Renégocier avec les bailleurs de fonds l'affectation d'une partie des fonds IPSTE à la bonification des intérêts des prêts octroyés aux paysans cultivateurs et éleveurs	La recommandation n'est pas suivie	L'utilisation des fonds IPSTE était négociée à l'avance et les secteurs bénéficiaires étaient déterminés à l'avance
39	Poursuivre les efforts déjà engagés	La recommandation	Avec la crise économique dans les économies

	pour l'élargissement de l'assiette fiscale et de mobiliser davantage les recettes intérieures pour les besoins de la viabilité budgétaire	est suivie	avancées, le Gouvernement est conscient qu'il ne faut pas continuer à compter sur l'aide extérieure et qu'il faut accroître les ressources intérieures. Dans ce sens, l'OBR complète chaque année sa base de données pour avoir la liste complète des contribuables.
40	Respecter les délais prévus par la constitution pour la transmission du projet de budget au Parlement	La recommandation n'est pas encore suivie	Etant donné que le budget général de l'Etat dépend encore à plus de 50% de l'aide extérieure, le projet de budget doit d'abord avoir l'aval des institutions de BRETTON WOODS avant de le présenter au Parlement d'où les retards observés.
41	Réfléchir sur les stratégies à mettre en place afin d'accroître les ressources publiques internes et maîtriser les dépenses	La recommandation est suivie partiellement	Avec le CSLP-II, il a été défini les secteurs porteurs de croissance et des objectifs pour atteindre les résultats attendus. On a aussi essayé de maîtriser les dépenses par la limitation des recrutements pour maîtriser la masse salariale et la politique du charroi zéro.
42	Assurer l'équilibre dans l'octroi des crédits budgétaires entre le capital, les salaires, les frais de fonctionnement et d'entretien ainsi qu'au niveau sectoriel	La recommandation n'est pas suivie	Il y aura beaucoup de réformes pour arriver à cet équilibre
43	Maîtriser l'évolution de la masse salariale	L'application de la recommandation est	Les recrutements sont limités au strict nécessaire, tous ceux arrivent à l'âge de la retraite sont notifiés

		en cours	une année avant et ils ne sont pas remplacés.
44	Poster le Budget de l'Etat du Burundi sur le site web	La recommandation est suivie	Le budget général de l'Etat se trouve sur le site web du Ministère des Finances.
45	Transférer une partie très substantielle de la gestion budgétaire aux collectivités décentralisées de l'Etat en l'occurrence les communes	La recommandation est suivie	Sauf les communes urbaines, les autres communes sont des entités qui ont une gestion autonome.
46	Supprimer tous les comptes hors budget encore existant pour respecter le principe d'unité	La recommandation est suivie	
47	Adopter les CDMT	La recommandation est suivie	Depuis 2012, le budget général de l'Etat est préparé dans le système CDMT
48	Respecter les Règles minimales de transparence	La recommandation est suivie	Les lois des finances s'inscrivent dans le système CDMT depuis 2012 et le budget général est publié sur le site web du Ministère des Finances

B. Recommandations faites au Parlement

n°	Recommandations	Niveau de suivi	Observations
1	Continuer à exiger du Gouvernement le respect des délais dans la transmission de la loi de Finances pour analyse	La recommandation est suivie	Cependant, les contraintes liées au respect de cette recommandation découlent des bailleurs de fonds
2	Exiger chaque fois la présentation de la Loi de Règlement de l'année précédente avant l'année qui suit	La recommandation est suivie	Cela est fait depuis l'année 2008. Seulement, le document présenté n'est pas encore au complet car toutes les réformes préconisées par la loi relative aux finances publiques ne sont achevées.
3	Analyser le projet de budget en fonction des priorités énoncées dans les différents documents nationaux de stratégies de politique de développement socio-économique (CSLP, Vision 2025, cadres stratégiques sectoriels,etc)	La recommandation est suivie	Le CDMT-central qui accompagne le projet de budget contient les orientations de tous ces documents
4	Organiser des débats en séance plénière sur la Loi de Règlement	La recommandation est suivie	Cela est fait au Parlement
5	Assurer le contrôle régulier de l'exécution du budget	La recommandation est suivie	La Cour des Comptes le fait pour le compte de l'Assemblée Nationale tandis que l'Inspection

			Général de l'Etat le fait pour le compte de l'Exécutif
6	Encourager le Gouvernement à la consultation dans le processus budgétaire	La recommandation est suivie	Toutes les structures de l'Etat sont consultées avant d'élaborer le projet de budget étudié au Conseil des Ministres et présenté au Parlement.
7	Se doter d'un personnel technique suffisant et professionnel dans l'analyse des budgets	La recommandation est suivie	Il ya des assistants parlementaires recrutés pour leur technicité. Par ailleurs, la Cour des Comptes émet des avis sur le projet de budget qu'il adresse à l'Assemblée Nationale avant de le discuter en plénière.
8	Exiger le suivi à la lettre du PAP-CSLP	La recommandation n'est pas suivie	

C. Recommandations aux bailleurs de fonds

n°	Recommandations	Niveau de suivi	Observations
1	Reconnaître l'agriculture comme un secteur prioritaire au même titre que la santé et l'éducation	La recommandation est suivie	Le gros des investissements faits dans ce secteur est financé par les bailleurs de fonds
2.	Accepter de consacrer une partie des recettes IPPTE à la constitution d'un fonds de bonification des intérêts grevant les prêts au secteur agricole	La recommandation n'est pas suivie	Les bailleurs ont leurs propres procédures.
3.	Adhérer sans réserve à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide	La recommandation est suivie	
4.	Respecter les procédures de transparence et de gestion des fonds	La recommandation est en cours	
5.	Mieux coordonner les interventions	La recommandation est en cours	
6.	Respecter les prévisions du PAP-CSLP	La recommandation est suivie	
7.	Déclarer tous les appuis et alléger les procédures de décaissement	La recommandation est en cours	

D. Recommandations faites à la société civile

n°	Recommandations	Niveau de suivi	Observations
1	Continuer à faire le plaidoyer pour que le budget soit transparent et prenne en compte les besoins réels et les aspirations de la population en particulier, intensifier le débat en faveur du financement du secteur de l'énergie et de la mise en œuvre effective du contenu du CSLP-II par le Gouvernement	La recommandation est suivie	La société civile a été associée dans l'évaluation de la première année du CSLP-II et un débat en faveur du financement du secteur de l'énergie a été mené.
2	Participer à l'information du public sur le contenu du budget	La recommandation est suivie	L'OAG procède à cet exercice depuis 2007 et le PARCEM également
3	Faire la lutte contre les malversations économiques un cheval de bataille pour que les budgets servent réellement la population bénéficiaire	La recommandation est suivie	L'OLUCOM et le PARCEM sont les champions dans le domaine
4	Evaluer à la fin de l'exercice budgétaire l'impact de la politique du charroi zéro	La recommandation n'est pas suivie	A programmer dans le cadre des thématiques à traiter par OAG
5	Sensibiliser les citoyens afin de s'intéresser aux questions du budget	La recommandation est suivie	
6	Influencer les décideurs au moment de définir les priorités budgétaires	La recommandation n'est pas suivie	Il est difficile de réaliser cette recommandation dans le contexte actuel

			où on ne fait de conférence budgétaire et où les priorités budgétaires sont discutées par structures et collectivités de l'Etat
7	Partager les informations sur la taille du budget et sa répartition	La recommandation est suivie	L'OAG le fait depuis 2007
8	Faire rapport sur tout soupçon de corruption	La recommandation est suivie	Les organisations de la société civile sont très actives en la matière
9	Continuer le plaidoyer pour les budgets pro-pauvres	La recommandation est suivie	
10	Soutenir l'harmonisation des procédures fiscales du Burundi avec les pays de la CAE	La recommandation est suivie	

Annexe 2 : Les recettes du Budget Général de l'Etat du Burundi, l'exercice 2014

Recettes du budget 2014	
a) Produits fiscaux	591 493 553 509
Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital	167 622 059 963
	56 473 684 300
• Personnes physiques	110 489 306 877
• Personnes morales	659 068 786
• Non ventilés	
Impôts intérieurs sur biens et services	351 944 836 660
• Impôts généraux sur les biens et services	221 776 438 178
• Accises	123 486 716 267
• Taxes sur véhicules et embarcations à moteur	5 853 695 413
• Autres taxes	232 858 390
• Autres Impôts sur les biens et services	595 128 412
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	53 926 656 886
• Droits de douane et autres droits d'importation	47 155 664 427
• Autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	6 206 581 384
• Taxes à l'exportation	564 411 075
Impôts et taxes exonérés	18 000 000 000
b) Produits non fiscaux	60 194 030 794
Revenu de la propriété	22 917 621 927
• Dividendes	18 757 967 059
• Prélèvements sur les quasi-sociétés	4 159 654 868
Autres recettes non fiscales	37 276 408 867
• Vente de biens et services	1 968 989 316
• Droits administratifs	33 267 957 720
• Amendes, pénalités et confiscation	1 100 329 028
• Produits divers et non identifiés	939 132 803
c) Dons	681 796 168 983
• Dons courants	100 751 240 000
• Dons en capital	581 044 928 983
✓ Dons projets	

✓ Fonds Commun de l'Education	66 218 916 744
d) Produits exceptionnels	7 548 041 189
• AMISOM	3 000 000 000
• Liquidation des entreprises publiques	21 400 000
• Privatisations des entreprises publiques	3 000 000 000
• Récupération des fonds détournés et malversations	1 526 641 189
Total des recettes	1 341 031 794 475

Source : Loi de finances 2014

Annexe 3 : Les Dépenses du budget général de la République du Burundi pour 2014

a) Dépenses courantes	692 463 296 037
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	642 392 291 422
	322 341 139 616
• Salaires	108 458 712 649
• Autres biens et services	13 051 102 258
• Contribution aux organismes internationaux	47 589 989 330
• Transfert aux ménages	130 764 815 055
• Subsidés et subventions	2 186 532 514
• Imprévus	18 000 000 000
• Exonérations	
Versements d'intérêts	40 916 596 213
• Versements d'intérêts extérieurs	6 214 027 889
• Versements d'intérêts intérieurs	34 702 568 324
Dépenses des fonds	9 154 408 402
• Fonds Routier National	9 154 408 402
b) Dépenses en capital et prêts nets	718 947 005 929
Dépenses en capital	711 232 955 816
• Dépenses en capital sur budget national	93 902 076 946
• Tirage sur dettes directes	44 000 000 000
• Dépenses en capital sur dons	581 044 928 983
Total des dépenses	1 411 410 301 966

Source : Loi de finances 2014